

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 9 au 15 juillet 2010 - N° 6322 - 59^{ème} année

PATRIMONIO



21^{es} NUITS DE LA GUITARE
DU 17 AU 24 JUILLET 2010 À PARTIR DE 21H45



BÂTIMENT

Zoom sur le métier de courtier en travaux avec Freddy Gurciullo et Activ Travaux



TERROIR

Traditions en bouche avec l'entreprise A Tort'à l'Erba, spécialiste des bastelle



INNOVATION

L'entreprise bastiaise Intecum lance Sellen, un robot-comptoir de distribution de médicaments

BINI-ZACCHI : LA RENCONTRE DU FOOT ET DE L'ART

Il y a des rencontres que rien ne laissait présager. Pour de multiples et bonnes raisons. Notamment des occupations professionnelles diamétralement opposées. L'un est l'actuel sélectionneur des féminines de l'équipe de France de football A, Bruno Bini, en poste depuis 2007. L'autre est un artiste peintre mondialement connu et apprécié, adulé au pays du soleil levant, Jean-Marie Zacchi.



Bruno Bini et Jean-Marie Zacchi, le sportif et l'artiste, ont l'amour de la Corse en commun

Tout les sépare certes. Mais un trait d'union existe et pas des moindres : la **Corse**. Une passion qu'ils ont en commun, même s'ils la cultivent de manière divergente. Pour le sportif, c'est une histoire d'amitié, liée au football et à ses fonctions précédentes de Conseiller technique régional de **Méditerranée**, avec **Paul-Gérard Savelli**, CRT pour la **Ligue Corse de football**. Une amitié sincère et fidèle. Suffisamment pour que **Bruno Bini** voie la **Corse** comme un refuge dont il ne peut plus se passer.

Pour l'artiste, il est question de racines, d'attaches familiales, de liens indéfectibles avec le village de **Cervioni**. La **Corse**, c'est sa terre.

Et l'histoire dit que c'est le village du **roi Théodore** (excusez du peu) qui va être le point de convergence de la rencontre des deux hommes. Avec ce petit coup de pouce du destin qui fait que des chemins se croisent... un jour.

Les deux hommes se trouvent en **Corse** au même moment et pour des raisons similaires : assister au mariage de la fille de l'ami

Paul-Gérard Savelli pour **Bruno Bini** ; à celui du fils de son cousin **Alexis** pour **Jean-Marie Zacchi**. Les jeunes mariés sont tous deux originaires de **Cervioni** mais ne convolent pas en justes noces. Les deux mariages ont pourtant bien lieu le même jour et à la même heure, mais l'un à **Cervioni** et l'autre à **Borgu**... Or les deux invités de marque logent au même hôtel du bord de mer, la résidence **Levolle Marine** ! **Francis Berfini**, gérant de l'établissement, fera le reste.

Les deux hommes ont ainsi croisé leur passion pour la **Corse**, pour **Cervioni**, et pour leur choix de vie.

Bruno Bini est en pleine phase de qualification pour la **coupe du monde 2011** qui aura lieu en **Allemagne**. Confiant mais hyper concentré sur l'objectif. En effet, alors que ses collègues masculins sortent d'une humiliation sans précédent en **Afrique du Sud**, l'**équipe de France féminine** réussit un parcours sans faute dans le cadre des éliminatoires alignant huit victoires en huit matchs.

La dernière en date a eu lieu le 23 juin, avec un cinglant 6 à 0 infligé à l'**Estonie**. Deux rendez-vous cruciaux sont prévus le 21 août contre l'**Islande** et le 25 août face à la **Serbie**.

Jean-Marie Zacchi : une sensibilité à fleur de toile, des qualités humaines rares, une peinture entre matière et lumière, font de cet artiste un peintre d'avenir, apte à traverser les modes et le temps. Plus on regarde **Zacchi**, plus on l'aime et si ses toiles sont présentes dans des musées aux quatre coins du monde, c'est au Japon qu'il pose son chevalet plusieurs mois dans l'année. A peine arrivé du **château de Val** à **Bort les Orgues** en **Corrèze** (où ses toiles sont présentes jusqu'au 15 octobre), **Zacchi** goûte comme chaque été aux bienfaits des embruns marins d'une **Corse**, source intarissable d'inspiration.

Les deux artistes à leur manière ont aimé se rencontrer, entre arrêt de jeu et pose sur image. Du temps additionnel pour leur passion commune pour la **Corse** et pour la défense de leur style respectif, trop peu considéré des médias. On leur devait ce petit coup de projecteur !



Sur la terrasse bordant la piscine de l'établissement Levolle Marine, Bruno Bini (au centre) fait plus ample connaissance avec Jean-Marie Zacchi, en compagnie du maître des lieux, Francis Berfini

A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli

4 **D'un mercredi à l'autre** : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

6 **INNOVATION**

La société bastiaise Intecum, dirigée par Jean-Noël Sallembien, présente Sellen, un prototype de robot-comptoir de pharmacie



Jean-Noël Sallembien



● **Faut-il encore célébrer, en l'état actuel des connaissances historiques avérées, le 14 juillet ?** Ne conviendrait-il pas de mener une grande et indispensable réflexion sur ce qu'il serait bon de proposer aux Français pour, non plus commémorer ce qui fut une tragique méprise ou dramatique mascarade - embellie par le romantisme d'un Michelet et la nécessité d'écrire l'Histoire en fonction non pas des

faits mais de l'idéologie - mais pour communier tous ensemble dans les principes fondateurs d'une Nation rassemblée autour de valeurs affichées et affirmées en des termes actuels?

La France ne peut continuer à enseigner l'Histoire à ses enfants sans réussir, à la lumière de ce que révèlent les archives, un véritable et profond aggiornamento de ce que des générations ont tenu pour des vérités historiques et qui n'était souvent qu'un tissu de montages visant à exalter des actions que tout condamne aujourd'hui.

Une Nation se grandit à se regarder dans le miroir de l'Histoire sans fard, sans artifices, et à se reconnaître telle qu'elle est.

Ainsi le fête nationale pourra-t-elle rassembler le peuple vivant en France dans un élan novateur et constructif pour un mieux vivre ensemble !

● **Le SCB n'en finit pas d'agiter la classe politique et l'opinion publique.** La DNCG, en rétrogradant le club bastiais, déchaîne les réactions les plus contradictoires, dépassant souvent le cadre sportif !

● **L'affaire Bettencourt, feuilleton de l'été 2010, empoisonne l'atmosphère.** La morale politique n'en sortira pas grandie. Et la chasse à l'homme, en l'occurrence à Eric Woerth, dans l'acharnement mis tant par les médias que par le P.S., prend une tournure dont les conséquences semblent n'avoir pas été calculées. Quid de la présomption d'innocence ?

8 **RENDEZ-VOUS**

Simple Minds, Marcus Miller et George Benson répondent à l'invitation des organisateurs des Nuits de la Guitare, entre le 17 et le 24 juillet



Marcus Miller

10 **Terroir** : zoom sur «A Tort'à l'Erba», entreprise cortenaise artisanale

12 **Paesi di Corsica** : Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

13 **Bâtiment** : entretien avec Filadelfo Gurciullo, courtier en travaux sur Ajaccio

14 **ANNONCES LÉGALES**

À MÉDITER

«Seul est digne de la vie celui qui, chaque jour, part pour elle au combat.»

Goethe

ARTISAN-MAÇON

Éffectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre

Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

DIRECTION – ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : pau.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associi di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 30 JUIN

Yvan Colonna : bientôt un 3^{ème} procès

La **Cour de cassation** retient un des moyens mis en avant par la défense d'**Yvan Colonna** pour remettre en cause le verdict prononcé lors du procès en appel de ce dernier : les conditions d'audience d'**Aurèle Mannarini**, expert balistique, qui n'a pu s'exprimer de manière spontanée au cours dudit procès. Se fendant aussitôt d'un communiqué commentant cette décision, la Ministre de la Justice, **Michèle Alliot-Marie**, se verra sévèrement critiquée par les avocats du berger de **Cargese** qui déposeront par ailleurs très rapidement une demande de remise en liberté auprès de la **chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris**. A noter : l'un d'eux, **Maître Antoine Sollacaro**, sera entendu dans le même temps par la **Cour d'appel de Bastia** pour les propos qu'il avait tenus lors de ce même procès devant la **cour d'assises spéciale de Paris** lorsqu'il avait comparé cette même cour à la «*junte birmane*». 3 mois de suspension seront requis par le **Parquet de Bastia**. Délibéré attendu le 30 août.

Affaire Multedo : enfin une piste ?

Trois personnes sont entendues par les services de police dans le cadre de l'enquête portant sur l'assassinat d'**Emmanuel Multedo**, perpétré le 8 septembre à **Bastia**. Parmi eux, **Marc Casanova**, en cours d'incarcération à **Borgo** pour des faits de violence avec arme. Il sera mis en examen pour «*homicide volontaire*». Présenté comme un proche d'un riverain immédiat des lieux où s'est jouée la tragédie, mais niant toute implication dans le meurtre de l'enseignant, il avait déjà été entendu à l'ouverture de cette information judiciaire. Cette fois, l'enquête aura mis en évidence des incohérences dans ses déclarations et son emploi du temps.

Soutien à l'abbé Videau

Le comité de soutien de l'**abbé Videau**, condamné le vendredi précédent à deux ans de prison ferme par le **tribunal correctionnel d'Ajaccio**, tient une conférence de presse à **Ajaccio** : il y dénonce «*une parodie de justice*», invoquant par ailleurs, en interpellant l'Église, une «*responsabilité collective*».

JEUDI 1^{ER} JUILLET

Mauvaise pub

Le recours déposé par **Jacques Séguéla** dans le cadre de l'annulation, suite à l'action en justice de l'association **ABCDE**, de son permis de construire à **Casa Longoa (Bonifacio)**, est examiné par le **tribunal administratif de Bastia**, le publicitaire réclamant à la commune des indemnités. Délibéré attendu sous quinzaine.

Panne sèche pour les auto-écoles

Le collectif constitué par les auto-écoles de la région corse se mobilise pour dénoncer une situation qu'il juge préjudiciable à l'activité : le manque d'examineurs pour faire passer aux candidats le permis de conduire. Ce faisant, il réclame une aide immédiate *via* la péréquation nationale ainsi que l'envoi dans l'île de deux inspecteurs pour assurer le fonctionnement *a minima* de la profession.

Où crèchent bruits et poussières

Le personnel **STC** de la crèche Saint Jean entame un mouvement de grève. Il exige un déménagement d'urgence dans l'attente de l'achèvement d'une opération de grands travaux menée dans le quartier. En cause : insécurité et inconfort. Reçus le jour même par le député-maire, les agents auront rapidement gain de cause.

Bis repetita

Six mois après un premier attentat pour lequel trois mineurs avaient été mis en examen, la boulangerie-pâtisserie **A Finetta**, en cours de réfection et sur le point de rouvrir ses portes à **Biguglia**, est à nouveau la cible d'une explosion d'origine criminelle occasionnant d'importants dégâts sur la toiture.



Le geste qui sauve ?

Le **Conseil Général de Haute Corse** vote, à «*titre exceptionnel*», une subvention de **150 000 €** pour le **SCB**. Par ailleurs, lors de cette session départementale, les élus voteront à l'unanimité une motion pour le rapprochement des détenus. Motion présentée par **Pierre Giongha**.

VENDREDI 2 JUILLET

Chjami i rispondi à Porto Vecchio

Georges Mela tient une conférence de presse pour répondre à **Jean-Christophe Angeli**. Problème de fond alimentant la polémique : la désignation des représentants de la commune au syndicat départemental de l'énergie. A ce propos, le maire de **Porto-Vecchio** précisera : «*Je n'ai jamais souhaité me porter candidat à la présidence du syndicat départemental de l'énergie, mais seulement représenter le secteur de l'extrême sud que je préside actuellement, en convoitant une vice-présidence.*» Et d'accuser son opposant d'une «*campagne de désinformation permanente.*»



Georges Mela



VERDICT CASSÉ POUR YVAN COLONNA : LA VICTOIRE DE LA DÉFENSE

VENDREDI 2 JUILLET

Bras de fer autour du foncier

Réunis dans le **Torrione**, les professionnels du bâtiment créent une association, entendant ainsi peser sur les projets d'aménagement et les décisions de la commune de **Bonifacio** dont le **PLU** vient d'être partiellement annulé par la **cour administrative d'appel de Marseille**, suite à une recours de l'association **ABCDE**. Après avoir occupé, le 28 juin, la mairie, ils font ainsi connaître leurs inquiétudes et leur mécontentement face à la perte de gros chantiers potentiels.

SAMEDI 3 JUILLET

Attentat

Un attentat à l'explosif est commis dans le **quartier Saint-Joseph** sans que sa cible ait clairement pu être identifiée, le commando ayant été apparemment dérangé dans son action et les bâtiments touchés comprenant plusieurs services ou bureaux : de l'**Etat** à la **Capa**, en passant par **Kyrnolia**. 6 bouteilles de gaz auront au total été retrouvées sur les lieux.

DIMANCHE 4 JUILLET

Lucian Freud à Ajaccio

Le peintre **Lucian Freud**, petit-fils de **Sigmund** et artiste vivant le plus cher de l'histoire, est reçu au **Musée des Beaux Arts d'Ajaccio** pour une visite privée orientée plus particulièrement vers l'exposition du **Titien**.

LUNDI 5 JUILLET

Miracle et bonnes ondes

Les médias se font l'écho d'un fait divers ayant conduit **Marie-José Guidicelli**, habitante de **Venaco**, à sauver la vie de **Stéphanie**, 40 ans résidant à **Abbeville**, dans la **Somme**. Contactée par erreur par cette dernière, l'insulaire aura réussi, par une écoute attentive et une grande réactivité, à déjouer l'issue dramatique d'une tentative de suicide mise à exécution durant la conversation téléphonique entre les deux femmes : ayant avalé quarante comprimés, la jeune continentale sera sauvée in extremis après que les informations recueillies par son interlocutrice seront remontrées jusqu'aux services de secours directement concernés.

LUNDI 5 JUILLET

La CAB pour le SCB

Tandis que les supporters du **SCB**, soutenus par des représentants de **Femu a Corsica**, rappellent, banderoles à l'appui, les élus de l'**Agglomération bastiaise** à leurs engagements, ces derniers se réunissent dans les locaux de la **CAB** pour débattre à nouveau de l'aide à octroyer au club. Au sortir de cette réunion, **Emile Zuccarelli** confirmera l'allocation des 150 000 € attribués annuellement au club, la régularisation en cours concernant la subvention non versée de 2008 et l'intention d'acquiescer le centre de formation du club. Ceci sans oublier de tacler ceux qui s'adonnent à des «tentatives de récupération politicienne qui ne les honorent pas». Quant aux supporters, ils ne sembleront pas vouloir oublier les «erreurs commises par la CAB et les subterfuges dont il a été fait usage pour les masquer.»



Natios aux fronts

Une quinzaine de militants de **Corsica Libera** se réunissent à la sortie sud de **Porto-Vecchio** pour une distribution de tracts dénonçant la spéculation foncière, notamment dans l'**Extrême sud**, tandis que la **Commission anti-répressive** du mouvement tient une conférence de presse à **Vescovato** pour appeler une nouvelle fois le peuple corse à refuser tout prélèvement **ADN**.

MARDI 6 JUILLET

Nouvel infanticide

Les médias locaux révèlent la mise en examen récente pour «*homicide volontaire*» et «*recel de cadavre*» d'une mère de famille de 35 ans, résidant à **Bonifacio**. Celle-ci aurait, au bout de sept mois de grossesse et à l'insu de ses proches, accouché chez elle, puis dissimulé le corps de son bébé, retrouvé finalement par les enquêteurs, sur ses indications, dans un sac de plâtre, au domicile conjugal.

SCB : l'épilogue

La **Commission d'appel de la DNCG** fait connaître sa décision : contre toute attente, les engagements fermes et écrits obtenus par le **SCB** des différentes collectivités n'auront pas été suffisants : le club est relégué en **CFA**.

Bac en poche

Le baccalauréat 2010 fait 71,3% d'heureux dans l'académie. Un taux de réussite supérieur de 5 points à l'année précédente, le plus fort taux allant à la filière scientifique.

Sellen, un robot-comptoir

Il est beau. Il est fonctionnel. Il est bon marché. Le nouveau-né de la SAS Intecum, dirigée par Jean-Noël Sallembien et installée dans le quartier de Montesoro, à Bastia, n'a eu, en guise de premiers pas, qu'à traverser la chaussée, la pharmacie Saint-Pierre de Pierre Chiarelli l'ayant d'emblée fait sien, associée qu'elle est, depuis le début, à l'évolution de ce « bébé » pas comme les autres qui pourrait bien chambouler la vie des pharmaciens ainsi équipés d'un robot-comptoir capable d'assurer la gestion et la distribution d'un stock de médicaments qui, jusque-là, encombraient l'espace-temps des officines. Une innovation qui ne l'est pas que de nom.

Des hommes à la technique

Exerçant depuis des années en tant que pharmacien, **Pierre Chiarelli** a défini lui-même le besoin : ce qu'il souhaitait pour son officine, c'était un robot de distribution de médicaments installé *in situ*, visible et pratique, capable d'intégrer un stock et, si possible, financièrement accessible. Le matériel mis sur le marché ne remplissant pas parfaitement ces critères, il n'a pas fallu plus que des retrouvailles, il y a cinq ans, avec un ancien copain de lycée devenu ingénieur pour donner corps au projet. **Pierre** l'a donc rêvé. **Jean-Noël Sallembien** l'a fait, via la société **Intecum**, créée en juillet 2008 et précisément installée en face de la **pharmacie Saint-Pierre**, quartier **Montesoro**, à **Bastia**. D'emblée, une équipe de 6 salariés s'est employée à la tâche sous l'œil aguerrri de **Jean-Noël** qui, derrière lui, cumulait déjà 12 ans de prototypage. Avec comme base, une conception et une mise en œuvre à la fois ouvertes et rigoureuses de l'innovation, l'idée étant de « partir d'une critique de l'existant pour améliorer ce qui est bon et trouver une alternative à ce qui ne l'est pas », précise **Jean-Noël** dont **Pierre** souligne par ailleurs le sens de la pédagogie. L'intercompréhension qui a marqué la collaboration entre ces deux hommes issus des sciences dures mais aux parcours et aux univers différents, n'est certes pas pour rien dans le succès de ce projet un peu fou auquel se rattache une aventure tout autant humaine que technique. Pour l'un, le plaisir de la découverte. Pour l'autre, celui de trouver à tout problème sa solution. Et dans le partage de ces deux expériences, la naissance d'un concept, pas moins empirique : celui



Marie-Ange Andreoli, Jean-Noël Sallembien et Perre Chiarelli, aux petits soins pour Sellen

d'un distributeur automatique de médicaments intégré au comptoir même de la pharmacie. Le passage de l'idée à la matière ayant un prix - évalué à près d'1 M€ d'investissements -, quelques soutiens auront été salutaires : « La Région et l'Etat ont joué le jeu, fait remarquer Jean-Noël : la première à travers le dispositif « Cors'Emploi et le financement de 5 emplois à hauteur de 55 000 € au total, ainsi qu'à travers l'Incubateur technologique de l'ADEC qui nous a aidé à hauteur de 80 000 € ; le second au travers du statut de JEI (jeune entreprise innovante) qui nous a permis d'être exonérés de charges patronales et de payer moins d'impôts, ainsi qu'au travers du crédit d'impôt, véritable aide à l'investissement dans l'innovation. Les conditions optimales ont ainsi été réunies pour nous faciliter la tâche. Tout cela sans 1€ d'emprunt. » Une preuve qu'en **Corse** l'innovation n'est ni vœu pieux ni vacuité politique.

SELLEN EN MARCHÉ

Dans l'officine de **Pierre Chiarelli**, l'**Informateur Corse Nouvelle** a pu observer de près le fonctionnement de la machine dont le *design*, pensé par **Impact Design**, et la simplicité d'utilisation sont remarquables. **Sellen** est ainsi composée d'une armoire électrique fabriquée par l'entreprise **Verdier de Furiani** (qui est par ailleurs intervenue sur les menuiseries du **Musée de Bastia**) et d'un comptoir transparent, où sont visibles toutes les opérations de transfert de boîtes. Après avoir été chargée sur un plateau à l'intérieur de l'armoire électrique, chaque boîte de médicament est acheminée sur un tapis jusqu'à son emplacement de stockage, la composition du stock pouvant être contrôlée par écran informatique tactile. Sa livraison se fait directement - sans transfert ou passage par tapis - à l'arrière du comptoir sur de petits plateaux en inox réalisés par **Inoxier (Tragone - Biguglia)** et situés juste en dessous des caisses. En l'absence de maintenance et en cas de problème, le pharmacien bénéficie d'un accès direct au stock. En cas de *black out* total, cet accès est manuel. « Ainsi, précise Pierre Chiarelli, tout est-il pensé pour réduire au maximum la maintenance ».

pour les pharmacies



les aborder sous l'angle du chef d'entreprise : « Pour la clientèle corse, l'avantage de Sellen est indéniable : ce sont ses concepteurs mêmes qui en assurent la maintenance. Plus globalement, il faut penser cet équipement en termes de gain d'espace et de temps, et donc d'amélioration du travail. En installant ce robot-comptoir intégré, et en supprimant par là même les tiroirs de l'officine, celle-ci peut gagner entre 12 et 20 mètres carrés de surface. Quant aux préparateurs et pharmaciens qui y travaillent, un tel équipement les rend forcément plus disponibles pour le contact et le conseil clients. C'est donc un bon moyen de maintenir du personnel au comptoir tout en limitant les embauches. » Et d'ajouter : « Toutes mes collaboratrices sont ravies de cette installation qui n'a pas pris plus de 2 jours et n'a par ailleurs pas nécessité, pour son utilisation, de véritable formation dans la mesure où elle n'est rattachée à aucune nouvelle interface et que le logiciel utilisé reste le même. » La machine, qui contient l'équivalent de 1000 à 1200 mètres linéaires de comptoir, charge en 4 à 5 secondes et délivre en 10 à 12 secondes une boîte de médicaments, pourrait être commercialisée dès le premier semestre de l'année 2011.

A NOTER

Sellen accueille plusieurs gabarits de boîtes, le minimum étant fixé à 50 mm de long sur 10 mm de haut, le maximum à 215 mm de long, sur 151 de large et 82 de haut.

« LE MONDE DE LA PHARMACIE TRAVERSE UNE IMPORTANTE CRISE. LE ROBOT EST LE PRODUIT DE CETTE CRISE. DANS LES OFFICINES, IL PERMET DE LIMITER LES EMBAUCHES TOUT EN MAINTENANT LE PERSONNEL AU COMPTOIR. IL EST UN BON MOYEN DE RENTABILISER LES AFFAIRES DES OFFICINES EN DIFFICULTÉ ET EST SUSCEPTIBLE, PAR SON PRIX ET L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES QU'IL IMPLIQUE, D'INTÉRESSER PETITES COMME GRANDES PHARMACIES. DANS DES VILLES OÙ LE PRIX DU M² S'ENVOLE, LE GAIN D'ESPACE QU'IL PERMET EST LOIN D'ÊTRE NÉGLIGEABLE. »

JEAN-NOËL SALLEMBIEN ET PIERRE CHIARELLI

Le progrès, clé de la réussite

Sur le chemin ainsi balisé qui a conduit de la conception, à laquelle a notamment participé le **Laboratoire d'Informatique fondamentale de Lille (CNRS)**, à la fabrication, qui a mobilisé tout un réseau de compétences locales, **Sellen** a ainsi pu prendre forme et contenu. Un marché s'ouvre donc à **Intecum**, représentant pas moins de 137 officines en **Corse** et quelque 23 000 sur toute la **France**. De puissants réseaux commerciaux ont déjà manifesté leur intérêt pour le produit. « D'autant, insiste Marie-Ange Andreoli, chargée de communication pour **Intecum**, qu'il s'avère 50 000 € moins cher que les robots existants, et pour de meilleures prestations. » Les atouts de **Sellen**, **Pierre Chiarelli** ne manque pas de

la valeur, afin d'optimiser les coûts et les services de façon industrielle. Nous comptons bien être présents au salon **Pharmagora** en 2011 et un galop d'essai devrait se faire d'ici la fin de l'année 2010 avec deux officines de **Corse** qui joueraient ainsi le rôle de pilotes et bénéficieraient, à ce titre, de conditions privilégiées. » Le brevet, lui, a bel et bien été déposé qui concerne le concept dans son acception la plus large et protège l'architecture globale de la machine, histoire de décourager les copieurs tout en ne se fermant pas les portes d'autres marchés que celui des pharmacies. Toute boîte dite « *parallépipédique* » en est le cœur et, à n'en pas douter, la boîte de **Pandore**...

Et si la machine remplaçait l'homme ?

A cette question, comme à celle d'une suppression éventuelle d'emplois que peut impliquer la robotisation, Jean-Noël se plaît à rappeler que le projet **Sellen** a permis la création de 6 emplois et mobilisé jusqu'à 12 personnes au cours du seul travail de conception.

Patrimonio : toujours des

Pouvoir écouter les Simple Minds, Marcus Miller, Melody Gardot, Georges Benson les BB Brunes... dans un petit village du Nebbiu, vous en rêviez ? Cette année encore, Les Nuits de la Guitare l'ont fait! Du 17 au 24 juillet prochains, le théâtre de verdure de Patrimonio va de nouveau résonner des accords de son célèbre festival de guitare. Et si des artistes du monde entier font le déplacement jusqu'à ce petit village, c'est avant tout pour y trouver un esprit bien particulier...

« **Q**uand nous avons créé le festival, il y a un peu plus de vingt ans, inviter les **Simple Minds** nous paraissait impossible. Nous sommes donc d'autant plus heureux de pouvoir le faire aujourd'hui ». **Jean-Bernard Gilormini** est un Président heureux : l'association des **Nuits de la Guitare** existe depuis plus de vingt ans maintenant et tous les ans, la magie recommence.

Et si une telle manifestation est possible à **Patrimonio**, c'est aussi (et surtout) grâce à une équipe qui, chaque année, se dépense sans compter pour accueillir professionnels et amateurs dans les meilleures conditions. « Organiser un tel événement en Corse est déjà un pari fou (surcoût à cause du transport, difficultés liées à l'insularité...) mais a fortiori dans un petit village (logistique très lourde à mettre en place...) ! » Préparer une telle manifestation n'est pas une chose simple : « C'est un travail de longue haleine qui ne peut être réalisé que grâce à une implication réelle de tous les bénévoles. Au total, tous les ans, nous pouvons compter sur pas moins de cent trente personnes ! ». Le cachet exceptionnel du théâtre de verdure est également un atout majeur qui explique cette réussite. Mais au-delà de la beauté du site, le succès de la manifestation repose sur un élément immatériel : « l'esprit » du festival. « C'est en réalité une alchimie parfaite qui s'opère chaque année et qui est l'addition de nombreux paramètres : la beauté du site, l'implication de tous les bénévoles, la qualité d'un public toujours extraordinaire, et des artistes qui n'hésitent pas à donner le meilleur d'eux-mêmes ». Une recette qui fonctionne depuis plus de vingt ans et qui parvient à proposer en alternance des légendes vivantes et des valeurs montantes... Un choix assumé et revendiqué par **Jean-Bernard Gilormini**. Car loin de se limiter aux artistes forcément « Bankables », il tient à ce que le festival reste un lieu de révélateur de talents. « Il est important pour nous de programmer des artistes reconnus mais également des jeunes musiciens talentueux et qui seront, nous l'espérons, les références musicales de demain ».



Le groupe mythique des « Simple minds »



Les très attendus « BB Brunes »

Pour cette vingt-et-unième, le festival propose encore et toujours une programmation exceptionnelle avec non pas une mais plusieurs « soirées-phares » à ne surtout pas manquer. La soirée du 22 juillet va être particulièrement courue puisque le festival propose d'accueillir **THE** groupe mythique des années 80 : les **Simple Minds** ! La soirée d'ouverture (17 juillet) va quant à elle accueillir **LE** dernier phénomène rock français : les **BB Brunes**. La soirée de clôture va être également très prisée puisque c'est la célèbre « **Nuit Tsigane** »

qui a fait la réputation du festi-

val. Et entre ces deux rendez-vous, le festival accueillera, entre autres, l'inimitable **Georges Benson** (18 juillet), la mélodieuse **Melody Gardot** (19 juillet), la belle **Diana Krall** (20 juillet), l'irremplaçable **Marcus Miller** (21 juillet), le célèbre **Tomatito sextet** (23 juillet)...

Une programmation encore extraordinaire et qui vient compléter la

stars sous les étoiles...



Melody Gardot

tous les artistes qui sont venus à Patrimonio ces vingt dernières années, on est un Président HEUREUX. Beaucoup d'artistes qui nous faisaient rêver sont venus. Pourtant notre motivation est toujours la même : convaincre des artistes de talent de venir à Patrimonio (comme Carlos Santana ou Eric Clapton, pourquoi pas ?) et continuer à jouer notre rôle de dénicheur de talents». Et Patrimonio a déjà accueilli tellement de légendes vivantes que les attentes du public peuvent parfois paraître démesurées : «Quand je discute avec les gens, on me demande souvent si un jour, un groupe comme

longue liste des artistes déjà passés par Patrimonio : George Benson, Joe Satriani, Al Di Meola, John Mc Laughlin, Vincente Amigo, Larry Carlton, Deep Purple, Bireli Lagrene, Babik Reinhardt, Joe Cocker, TOTO pour ne citer qu'eux... Alors quand on demande à Jean-Bernard Gilormini qui il attend encore à Patrimonio, il sourit : «Quand on a la chance d'avoir accueilli

Le programme en un coup d'œil..

► SAMEDI 17 JUILLET

Eric McFadden Trio
BB Brunes

► DIMANCHE 18 JUILLET

Sylvain Luc et Louis Winsberg
George Benson

► LUNDI 19 JUILLET

Yamandu Costa et Hamilton de Holanda
Melody Gardot

► MARDI 20 JUILLET

Diana Krall
Elvis Costello and the Sugarcanes



La belle Diana Krall



Le grand Marcus Miller

► MERCREDI 21 JUILLET

Richard Bona
Marcus Miller TUTU Revisited

► JEUDI 22 JUILLET

Asaf Avidan & the Mojos
Simple Minds

► VENDREDI 23 JUILLET

Ana Moura
Tomatito Sextet

► VENDREDI 24 JUILLET

Nuit des Tsiganes

Rocky Gresset Trio invite Adrien Moignard

Dorado Schmitt, Samsom Schmitt, Amati Schmitt, Hono Winterstein, Florin Niculescu (violin), Marcel Loeffler (accordéon), Gautier Laurent (contrebasse)

RENSEIGNEMENTS

Tél. : 04 95 37 12 15

Fax : 04 95 37 12 21

<http://www.festival-guitare-patrimonio.com>

AC/DC par exemple pourrait se produire à Patrimonio. Cela me semble impossible, inaccessible. Et pourtant, il y a vingt ans, accueillir Deep Purple et les Simple Minds me paraissait également utopique, alors...». Réponse lors des prochaines éditions du festival! En attendant, l'édition 2010 est déjà pleine de promesses !

A Tort'à l'Erba : une histoire

Qualité des matières premières, respect de la tradition, patience, passion... Autant de mesures qui font les délices d'A Tort'à l'Erba*. L'entreprise artisanale, située à Corte, est spécialisée dans la production de bastelle. Aux herbes, aux oignons, à la courge ou à la ratatouille... Ces saveurs identitaires crépitent aux flammes de l'authenticité. Reconnus et appréciés partout en Corse, les produits sont issus d'un savoir-faire ancestral orchestré, de main de maître, par Marie-Antoinette Vignoli-Gimenez. Attachée à ses racines, cette maman modèle envisage de développer son activité et de transmettre la recette de son succès à ses enfants. Rencontre...

► **Marie-Antoinette Vignoli-Gimenez, quelles ont été vos motivations pour créer une entreprise spécialisée dans la production de bastelle ?**

J'ai vécu sur le continent quelques années, d'abord pour mes études et ensuite afin de suivre mon mari militaire. Durant cette période, j'ai été particulièrement nostalgique des saveurs de mon enfance. L'idée de me remémorer ces doux souvenirs culinaires et de les partager avec mes amis m'est ainsi passée par l'esprit et est devenue, pour moi, une nécessité... J'ai remarqué que le principe de la tarte aux herbes, bien spécifique à notre île, plaisait déjà beaucoup aux personnes de mon entourage qui m'en redemandaient... En 1987, suite à la mutation de mon mari au sein de la Sécurité Civile de Corte, je suis revenue en Corse avec mes trois enfants. Mère au foyer sans emploi, j'ai commencé progressivement à confectionner mes tartes. J'ai fait mes premières armes grâce, notamment, à mon oncle, maire de Bustanico, dans le cadre d'un pique-nique se déroulant chaque 13 juin, au village, pour la Saint-Antoine... À l'occasion de cette fête paroissiale, mes produits ont pu être appréciés et connus. C'est à partir de là, que l'on m'a suggéré de les commercialiser... Par la suite, une nouvelle mutation fut proposée à mon époux alors que mes enfants étaient bien intégrés et enracinés dans notre île. Cette perspective a constitué l'élément déclencheur, le déclic pour que je me jette à l'eau et que je crée ma petite entreprise : A Tort'à l'Erba.

► **Comment êtes-vous organisés au sein de votre structure ?**

Mon mari avait déjà de bonnes bases dans le métier. Il avait été pâtissier dans sa jeunesse, durant six années, et il envisageait, depuis longtemps, une reconversion dans cette branche. L'ADEC (Agence de Développement Économique de la Corse, ndlr) m'ayant



Depuis plusieurs années, Marie-Antoinette Vignoli-Gimenez enchante les papilles de nombreux amateurs de bastelle avec ses spécialités du terroir insulaire, sous l'appellation « A Tort'à l'Erba »

attribué une aide, j'ai pu créer un emploi et acheter un nouveau four. Dans l'optique de convaincre une autre clientèle, j'ai décidé d'entreprendre un démarchage et d'élargir notre secteur d'activité. Telles ont été les conditions *sine qua non* du développement de l'entreprise. C'est ainsi que notre produit a pu être connu au-delà des limites de la région cortenaise. Il est actuellement distribué un peu partout en Corse et a acquis sa réputation, voire même sa renommée... En saison estivale, nous travaillons en famille, notre employé est notre neveu, et nous avons bénéficié du coup de main des enfants, lorsqu'ils étaient tous les trois étudiants en tourisme et en agroalimentaire, avec bien sûr l'embauche de quelques saisonniers pour assurer la demande toujours croissante en juillet et août...

► **D'où vous vient la recette de vos fameuses « bastelle » ?**

Je dirais que ma recette est un « savant » mélange du savoir-faire de mes pauvres grands-mères originaires de Bustanico et Zalana, de l'expérience culinaire de ma belle-mère qui a longtemps vécu en

de savoir-faire

Castagniccia, auxquels vient s'ajouter ma touche personnelle. Le tout, afin de rendre mon produit le plus fidèle possible à la tradition artisanale de nos petits villages de la Corse profonde. En fait, la fabrication des tartes aux herbes a toujours été une tradition dans l'île et spécialement dans nos villages de Haute-Corse où la gastronomie se concoctait avec les moyens du bord. Chez nous, chaque famille réalisait ses tartes selon sa propre recette accommodée avec les herbes de saison... Je me souviens d'ailleurs que ma grand-mère m'emmenait avec elle ramasser différentes herbes sauvages pour confectionner de succulentes bastelle. Sachant également qu'il existait, à une certaine époque, un four à bois situé au cœur du village. À tour de rôle, les femmes venaient y cuire pains, migliacci, tartes aux herbes...

► Est-ce important, pour vous, de perpétuer ce savoir-faire auprès de vos enfants ?

Je pense que perpétuer la tradition culinaire, c'est aussi garder vivant le souvenir de nos anciens. Le fait de retrouver les saveurs gustatives de notre enfance nous permet de conserver notre patrimoine intact... Ce serait vraiment un péché, comme on dit chez nous « un peccatu », de laisser tomber dans l'oubli les habitudes culinaires de nos ancêtres sur des générations. De nos jours, les femmes qui travaillent ont moins de temps pour cuisiner, elles ont de plus en plus recours aux plats surgelés et au fast food. Ainsi, on peut considérer qu'on oublie quelque part les valeurs essentielles de nos racines, même en gastronomie. Je trouve dommage que nous perdions ce savoir-faire de nos mères et grands-mères...

► Comment pourriez-vous définir vos produits ?

J'essaie d'être au plus près de la tradition et donc pour cela mon entreprise demeure artisanale. Je travaille avec des produits frais qui me sont livrés tous les matins. Les oignons sont épluchés à la main chaque jour. Je m'applique essentiellement à affiner et à garder la qualité qui a fait la renommée d'A Tort'à l'Erba... Ayant une petite structure, jusqu'à l'an passé, le laboratoire de production se trouvait à l'intérieur même de ma maison. À présent, nous fabriquons nos bastelle dans un local disposant de davantage de surface et de matériel. Ce lieu de vie et de travail, situé au 15 avenue du Président Pierucci en contrebas du jardin public des Lubiace, comprend également un espace dédié à la vente de produits identitaires, pains spéciaux et viennoiseries, que gère mon fils aîné Yannick, en tant qu'autoentrepreneur.

► Envisagez-vous d'élargir votre éventail de saveurs ?

Oui, je pense élargir la gamme de mes tartes salées vers d'autres légumes, vers de nouvelles saveurs... À l'image de la tarte à la ratatouille que j'ai déjà créée. La ratatouille est un plat du midi et de chez nous aussi. Nos jardins et nos marchés regorgent de ces saveurs du soleil que sont les courgettes, aubergines, tomates... L'idée m'est venue de la proposer sous forme de chausson, tarte, tourte ou bastelle, selon les appellations diverses et variées en Corse. La forme et la dimension du chausson étant pratique pour une portion individuelle à consommer en en-cas, repas rapide en déplacement ou en vacances. Du point de vue diététique, il apporte les légumes qui sont de plus en plus négligés dans l'alimentation de nos plus jeunes qui « les zappent » carrément pour se tourner notamment vers les chips, sandwiches, sodas... La tarte à la rata-



Yannick, fils aîné de Marie-Antoinette, vient d'ouvrir un point de vente situé au 15 avenue du Président Pierucci en contrebas du jardin public des Lubiace, proposant un large panel de produits identitaires, pains spéciaux, viennoiseries et, bien sûr, des tartes aux herbes

A TORT'À L'ERBA

Produits du Terroir
E Bastelle Curtinese
Spécialités Corses Traditionnelles
Bastelles aux herbes, oignons, courge, ratatouille.
Pâtisseries Artisanales à base de farine de châtaignes.
Pour vos fêtes, banquets, mariages, communiions...
Livraison à domicile sur commande
MARIE-ANTOINETTE VIGNOLI-GIMENEZ
Tél. 04.95.61.05.05.
06.80.31.38.46.

toille était destinée au départ à une clientèle plutôt touristique. Elle commence, depuis quelque temps déjà, à être quand même appréciée par les Corses eux-mêmes et aussi par les enfants qui la préfèrent souvent aux oignons et aux herbes...

► Quels sont vos projets de développement pour A Tort'à l'Erba ?

J'ai des idées. Je pense à une nouvelle structure, à l'embauche de nouveaux salariés pour répondre à une demande toujours croissante en saison estivale. Mais, surtout j'envisage de laisser les rênes de l'entreprise à mes enfants, les laisser assurer la relève car ce projet leur tient à cœur...



JOSEPH FABRI
GSM. 06.81.67.08.39.
E-MAIL : contact.idea20@gmail.com

Électricité générale
Automatisme
Vidéo-surveillance
Alarmes

Assurance décennale

Corsica

PAR G.P.



SISCO : Randonnées à Cheval

Le centre de tourisme équestre de Sisco propose tout l'été aux touristes comme aux insulaires des balades dans deux formules, à l'heure ou à la journée. Tous en selle, donc, pour découvrir la vallée de Sisco et la région de Pietracorbara.

Contact : École d'équitation Centre de tourisme équestre
Lieu-dit A Ferrera - Li piani, 20233 Sisco
Tél / Fax : 04 95 35 07 99 - Mobile : 06 11 21 11 12

SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO : La Poste sous le soleil

Les horaires d'été de la Poste s'appliqueront jusqu'au 4 septembre. Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 17 heures, le samedi de 9 heures à 11 heures 30. Pour ce qui concerne vos placements financiers, veuillez prendre rendez-vous avec le conseiller au 04 95 71 43 20.



OGLIASTRO : Visite guidée du moulin



Le moulin d'Ogliastro, construit au XIX^{ème} siècle a été restauré l'an dernier sur l'initiative de la commune. Trois pressoirs composent son mécanisme mis en mouvement par l'eau de la rivière Guado Grande, pour l'huile, le grain et les châtaignes. Des visites guidées sont organisées tous les mardis de 10 heures à 13 heures et tous les jeudis de 17 heures à 20 heures. La maire du village se fera un plaisir de vous renseigner au 04 95 37 81 85.

FIGARI : Soirée chant et guitare à l'auberge

Chaque vendredi soir, l'auberge U fuonu dans le village de Figari propose une soirée chant et guitare à partir de 20 heures 30. Les artistes vous recevront dans une ambiance des plus sympathiques. Renseignements au 04 95 71 04 27.



SANTA MARIA POGHJU : Inscriptions scolaires

Les parents souhaitant inscrire leurs enfants aux écoles maternelle et primaire de Vanga di l'Oru peuvent les inscrire au bureau de la mairie du port de Taverna en se munissant du livret de famille, du carnet de santé, d'un justificatif de domicile et éventuellement d'un certificat de radiation.

SARI-SOLENZARA : Soirées rue piétonne

L'association des commerçants a lancé il y a peu ses soirées rue piétonne qui se dérouleront tous les mercredis et samedis de l'été jusqu'au mois d'août, à partir de 19 heures 30. Les boutiques vous attendent pour de bonnes affaires.



SANT'AMBROGGIO : Circulation dans la marine

La circulation dans la marine de Sant'Ambroggio se fait en sens unique depuis les résidences via le port jusqu'à l'entrée principale du Club Med. Des résidences via le rond-point et jusqu'à l'entrée principale du Club Med le double sens est maintenu.

SOTTA : Horaires d'été de la mairie

La mairie de Sotta signale à ses administrés qu'elle appliquera des horaires d'été du lundi 5 juillet jusqu'au vendredi 27 août inclus. Les services municipaux seront, en effet, ouverts au public du lundi au vendredi de 8 heures à 13 heures. Une permanence téléphonique sera par ailleurs assurée pour les urgences tous les après-midi. On vous offre également la possibilité de contacter la mairie par fax au 04 95 71 23 97.

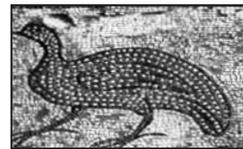


CATERI : Horaires d'été de la mairie

À partir du mois de juillet et jusqu'à la fin du mois d'août, la mairie de Cateri recevra les citoyens du village les lundis, mercredis et vendredis de 9 heures à 12 heures.

BASTELICA : Stage de Mosaïque

Verdiano Marzi sera le directeur de stage des amateurs de mosaïques à Bastelica du 31 juillet au 8 août.



On y apprendra la technique de cet art vieux d'au moins deux millénaires, très utilisé par les Romains et les Byzantins. Pour vous inscrire, merci de prendre contact au 06 88 09 55 79.

BRANDO : Feu d'artifice

Le maire de la commune de Brando, Dominique Ricci, convie la population des environs à assister au tir du feu d'artifice du village qui se déroulera le mardi 13 juillet à 23 heures. Ce spectacle pyrotechnique aura pour rampe de tir une barque installée au large du port d'Erbalunga.



VILLE DI PIETRABUGNO : Concert

À 21 heures, le dimanche 11 juillet, vous pourrez assister en l'église de Sainte-Lucie au hameau de Gaitella, au concert du quatuor féminin Isulatine. L'entrée pour cette soirée est fixée à 10 euros. Elle sera gratuite pour les moins de 18 ans. Renseignements au 06 86 01 76 36.



LA PORTA : Exposition de Marie-Anne Levy

Le village de La porta reçoit la peintre Marie-Anne Levy jusqu'au 15 juillet. Son exposition peut être visitée tous les jours de 11 heures à 19 heures dans la salle des mariages.



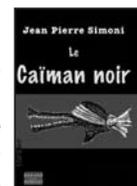
PIANOTTOLI-CALDARELLO : Soirée Chants et guitares

Le restaurant L'Omo di Cagna de Pianottoli-Caldarello propose chaque mercredi à partir de 20 heures 30 une soirée chants et guitares. Contact : 04 95 71 87 60.



CARGÈSE : Dédicace de Jean-Pierre Simoni

Le mardi 13 juillet dans le village de Cargèse, à la maison de la Presse, Jean-Pierre Simoni, dédicacera son thriller «Le caïman noir» aux horaires suivants : de 10 heures à 13 heures et de 16 heures 30 à 19 heures.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Le métier de courtier en travaux

Selon Filadelfo Gurciullo, concessionnaire Activ Travaux



F.Gurciullo

L'enseigne Activ Travaux vient tout juste de s'implanter en Corse du Sud, via son premier concessionnaire ajaccien, Filadelfo (dit Freddy) Gurciullo. Ce professionnel du BTP, qui se propose d'intervenir dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de la cité impériale, pose ainsi dans l'île les fondations d'un métier méconnu, celui de courtier en travaux. Rémunéré par les entreprises pour lesquelles il s'avère véritable apporteur d'affaires, le courtier en travaux tente également d'apporter la réponse la plus adaptée à la demande des clients-propriétaires en leur trouvant les bons artisans aux bons prix, pour mener à terme et sans stress leur projet de chantier. Explications...



► **F**reddy, pourquoi avoir choisi de vous lancer dans ce nouveau métier ?

Mon expérience en tant qu'entrepreneur et la réflexion que j'ai pu mener dans un contexte de crise m'ont conduit à m'intéresser au métier de courtier en travaux dont j'avais entendu parler. Les contacts pris avec Activ Travaux m'ont convaincu de tenter l'aventure.

► **Pour cela, il vous a donc fallu abandonner le métier d'entrepreneur que vous exercez depuis des années...**

On ne peut pas être courtier en travaux et entrepreneur en même temps. Ce métier suppose une affiliation à la Fédération française de courtage en travaux qui a établi une charte et des règles à respecter. Nous nous devons d'être impartiaux. Par contre, nous pouvons par exemple faire de la formation.

► **Avez-vous des objectifs à atteindre, fixés par l'enseigne nationale que vous représentez ?**

Nous n'avons pas de pourcentage à reverser à Activ Travaux. Je m'acquitte d'une redevance mensuelle d'environ 500 €.

► **N'est-ce pas un peu lourd quand on démarre ?**

Activ Travaux réalise pour nous un travail important et met à notre disposition un réseau et des outils efficaces : nous sommes formés au métier sur la base d'une méthodologie précise qui implique aussi des compétences en matière d'urbanisme, de droit, d'assurances ; des études de marché se font ; des communiqués de presse sortent et sont diffusés ; un logiciel nous permet de gérer notre porte-feuilles d'affaires ; on nous informe régulièrement de tout ce qui se fait en matière de construction ; la recherche de partenaires comme Cetelem, la BNP ou Agendas Energies (qui s'occupe de mener des audits énergétiques), est continue ; et puis un suivi de chaque concession est assuré, avec notamment, pour chacun de nous, des tableaux à remplir et des entretiens périodiques sur le net, via Skype.

► **Comment êtes-vous rémunéré ?**

Par une commission que me versent les entreprises avec lesquelles j'ai signé un contrat de courtage. Je ne suis donc pas rémunéré par les clients. Le montant de cette commission est négociée avec l'entreprise en fonction du résultat.

► **Il y a quand même un surcoût pour le client, non ?**

En aucun cas l'entreprise ne doit ajouter cette commission à sa marge, le courtier en travaux jouant pour elle un véritable rôle de porteur d'affaires et assumant en amont tout le travail qu'elle n'aura pas à fournir elle-même. Lorsque nous lui amenons son client, tout a déjà été vu avec lui, depuis le projet de construction ou de rénovation jusqu'au budget, en passant par le financement, car nous n'hésitons pas à accompagner le client, s'il le faut, jusqu'à la banque. Le concept n'est pas celui de la sous-traitance, mais bien d'un traitement en direct de la demande.

► **Que vous êtes-vous fixé, personnellement, comme objectifs, pour cette année de démarrage ?**

Il ne faut pas être trop gourmand pour commencer. Je table sur 35 000€ de commissions, sachant qu'une commission de courtier en travaux, si elle est négociable, ne peut excéder 12% du chiffre réalisé par les entreprises courtées.

► **Avant de vous lancer, avez-vous eu les garanties que peut apporter une étude de marché, par exemple ?**

La part importante, en Corse, de résidences secondaires apparaît comme une donnée

non négligeable dans la mesure où elle permet de cibler une clientèle qui, en n'étant pas sur place, ne connaît pas forcément les professionnels locaux du bâtiment et n'a pas la possibilité de démarcher elle-même. Cependant, cette clientèle ne représente pas l'essentiel de notre activité. Il reste tous les particuliers qui viennent de s'installer ou veulent faire rénover et beaucoup de commerces nouvellement créés ou d'établissements existants qui, par exemple, souhaitent réaliser des extensions.

► **Comment sélectionnez-vous les artisans que vous allez proposer à vos clients ?**

Par mon ancien métier, je connais déjà bien certains d'entre eux et leur travail. Pour les autres, après une prise de contact et en cas d'acceptation de la démarche, je demande à faire un tour des chantiers en cours afin de me rendre compte du travail réalisé. Il me faut aussi vérifier si l'entreprise est à jour de ses cotisations d'assurance et si elle répond à un certain nombre d'exigences : sécurité des ouvriers, absence de concurrence déloyale, respect des normes en vigueur (notamment dans le cadre du Grenelle), rapidité d'exécution... Une fois que tout est validé, celle-ci est intégrée dans le réseau.

► **Effectuez-vous un suivi de chantier ?**

Attention : nous ne sommes ni des maîtres d'œuvre ni des coordinateurs de chantier. Nous proposons un suivi commercial et jouons un rôle de facilitateur de travaux. *In fine*, nous réalisons une enquête de satisfaction afin de pouvoir noter les différents corps d'état.

► **En cas de litige ou de conflit, que se passe-t-il ?**

C'est à nous de trouver une solution. Cela relève d'une gestion réfléchie des relations humaines. Nous devons assumer aussi notre rôle de médiation.

Où trouver Filadelfo Gurciullo

Management Business Conseils SARL

Chemin de Toretta - Le Salaro - 20000 Ajaccio

e-mail : f.gurciullo@activ-travaux.com

Tel : 06 32 20 60 41

www.activ-travaux.com

42

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 Folelli
Tél. 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 08 juin 2010, enregistré auprès du SIE de Porto-Vecchio le 30 juin 2010, bordereau n° 2010/225 case n° 1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : BATISUD
Siège social : Route de Ribba, ancienne Voie Ferrée, Parc 1281, sect. B, 20137 Porto-Vecchio.

Objet social : L'exploitation de toute entreprise générale de maçonnerie générale, de bâtiment, travaux publics, construction de maisons individuelles, et en particulier, maçonnerie, gros œuvre, travaux courants de béton, démolition et restauration de bâtiments, travaux de second œuvre, peinture, travaux à la chaux ancienne, vitrerie, fourniture et pose de tous matériaux, revêtements de sols, murs, plâtres, électricité, etc ...

Durée de la société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 7.622,45 euros
Gérance : M. Carlos Manuel LOPES CEPEDA, demeurant Domaine de Stagnollu, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation de la société : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 juin 2010, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile
DENOMINATION : ALBEN INVEST
SIEGE SOCIAL : Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 PORTO VECCHIO

OBJET : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion desdites participations, aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment, acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrement ou non, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénation ; Réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; Assistance et conseil en matière de gestion, de management et de stratégie.

DUREE : 99 années
CAPITAL : 2000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 2000 euros

GERANCE : M. Paul André QUILICHINI, demeurant PORTO VECCHIO (20137), 181 Marina Di Fiori.

CESSION DE PARTS : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; Agrément préalable de l'assemblée générale pour les autres personnes.
IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

Pour avis,

77

Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Cabinet Secondaire
Zone d'Activités RN 198
20213 Folelli

Par acte SSP en date à Porto-Vecchio, du 5 juin 2010 a été constituée la Société **IMPACT-INVEST, SARL** au capital de 2000 euros dont le siège est à Porto-Vecchio, (20137), 11, rue de la Citadelle, ayant pour **objet** : L'acquisition de terrains par tous moyens, y compris par datation, la réalisation de travaux d'aménagement et de viabilité en vue de leur lotissement, et leur revente par lots. La promotion immobilière, la construction d'immeubles à usage d'habitation ou commercial en vue de leur revente en totalité ou par lots de copropriété, après achèvement ou en l'état futur d'achèvement. Monsieur Jean-Pascal Terrazoni, demeurant à Porto-Vecchio (20137), 13, rue de la Citadelle, a été désigné en qualité de **gérant**.

La **durée** de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio.

35

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 01/07/2010 à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Moyens
Dénomination : S.C.M. ORTHO-CAP
Siège social : Les Jardins de Toga, Bât. A, Chemin de Furcone, 20200 Bastia.

Objet : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, pour la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer cette profession. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et matériels nécessaires. Elle peut engager le personnel nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations de caractère mobilier, immobilier et financier se rapportant à l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie en rien le caractère exclusivement civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1000 euros
Gérance : M. Philippe BIANCARELLI demeurant Villa La Finca, Route des Crêtes, 20200 Ville de Pietrabugno. M. Denis Daniel MATHIEU demeurant 10 Route de San Martino, 20200 Santa Maria di Lota.

Cession de parts : Sauf accord exprès, acquis à l'unanimité, aucune cession ne peut avoir pour effet d'augmenter le nombre de ses associés, qui en aucun cas, ne peut être supérieur à quinze. En outre, l'admission de nouveaux associés est subordonnée aux conditions et règles propres à l'exercice de la profession des membres associés.

Les parts d'intérêt sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers, non associés, qu'avec le consentement préalable de la société, acquis à l'unanimité des associés et dans les conditions fixées ci-dessus.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis, Les co-gérants

01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo, du 1er juillet 2010, enregistré à Pôle enregistrement de Bastia, le 01/07/2010, B° 2010/644, case n°9, ext. 1761, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LAUREA
Forme : SCI

Siège : Lot A Sabina, n°2, 20290 Borgo
Objet : L'acquisition de biens immobiliers ;

La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales

Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS
Capital : Le capital social est fixé à 300 euros, il est divisé en 100 parts de 3 euros chacune

Gérance : M. Scopetani Laurent, demeurant Lot A Sabina, n°2, 20290 Borgo

Immatriculation : RCS de Bastia

03

AVIS DE CONSTITUTION

RECTIFICATIF

à l'annonce déposée le 11 juin 2010 sous le n° 6318

Aux termes d'un acte SSP en date à Sari Solenzara du 21/04/2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE
Siège : Immeuble l'Oriental, 20145 Sari Solenzara

Capital : 1500 euros
Objet : Grutage, entretiens de tous types de bateaux de moins de 100 tonnes de jauge brute.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Gérance : M. GOUGELET Yannick, demeurant Résidence Reginensi, 20145 Sari Solenzara, a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

25

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CREATECH CONCEPT
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège : Place de l'Eglise, 20251 Altiani
Objet : Le dessin technique du bâtiment dans le neuf et l'ancien et petits travaux d'aménagements intérieurs ou extérieurs

Durée : 99 ans
Capital : 100 euros

Gérance : M. Demonte Olivier, demeurant, Résidence Le Prato, Bât. E, Avenue Baron Mariani, 20250 Corte
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

63

L'AVENIR "JMBB"

Société Civile
Au capital de 2000 euros
Siège : Immeuble U Renoso
N°70 B - 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia, du 15/06/2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 28/06/2010, bordereau 2010/624, case n°11, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : L'AVENIR "JMBB"
Siège : Immeuble U Renoso, N°70B, 20240 Ghisonaccia

Objet : L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location nue ou en meublée, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Durée de la société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jean Marie Belay, demeurant Immeuble U Renoso, 20240 Ghisonaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

69

SCI STEVA

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège : Immeuble Le Bastio - Bât. D
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 11 juin 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STEVA
Forme : Société Civile
Siège : Immeuble Le Bastio, Bât. D, 20600 Furiani

Objet : L'acquisition de terrains, de locaux commerciaux, d'appartement, la location desdits immeubles et d'une façon générale toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis à l'exclusion de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la société son caractère civil

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros (Mille euros)
Gérant : Monsieur Stéphane Bernard Gaziello, demeurant Immeuble Le Bastio, Bât. D, 20600 Furiani

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

M.T.P

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Ortale de Biguglia
20620 Biguglia

**TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2008**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2008, la collectivité des associés :

- a pris acte de la démission du gérant et a nommé un nouveau gérant en remplacement :

Les associés prennent acte de la démission remise de Mde Angeli née Pinson Dominique, de ses fonctions de gérant à compter du 10 octobre 2008.

Les associés prennent acte de la nomination de M. Belgodère Pierre Jean Etienne, en qualité de gérant en remplacement de Mde Angeli née Pinson Dominique, gérante démissionnaire.

- a pris acte de la cession de parts sociales et a donné son agrément aux associés :

Suite à l'acte de cession, laquelle est librement intervenue le 15 novembre 2008 entre :

* M. BELGODERE Hervé,

* M. BELGODERE Pierre Jean Etienne, Suite à l'acte de cession, laquelle est librement intervenue le 15 novembre 2008 entre :

* Mde ANGELI née PINSON Dominique ;

* M. BELGODERE Pierre Jean Etienne ; Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de modifier les articles n°8 et n°16 des statuts comme suit :

Article 8 - Parts sociales :

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

* à M. Pierre Jean Etienne BELGODERE, 280 parts sociales, numérotées de 1 à 280 ;

* à Mlle Dora Stella BELGODERE, 400 parts sociales, numérotées de 281 à 680 ;

* à M. Valère GIULIANI, 120 parts sociales, numérotées de 681 à 800.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 800 parts sociales

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.

Article 16 - Gérance :

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, choisis par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Monsieur Jean-Pierre BELGODERE, demeurant, Ortale de Biguglia, 20620 Biguglia, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Jean-Pierre BELGODERE, déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Le reste de l'article 16 - Gérance est inchangé.

Pour avis, Le Gérant.

RECTIFICATIF

à l'annonce légale n°20, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 04 juin au 10 juin 2010, n°6317, concernant l'Avis de Constitution de la Société CORSE PATRIMOINE DEVELOPPEMENT "COPADE"

Il fallait lire : Capital : 5000 euros, divisé en 1000 parts sociales d'un montant de 5 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité. Et non : Capital : 5000 euros, divisé en 100 parts sociales.....comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

COMMUNE DE GROSSA

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Commune de GROSSA - Corse du Sud

Correspondant : M. FOUQUET Patrick

Maire - Mairie de GROSSA

Village 20100 Grossa - Tél : 04 95 73 48 96

mairie.grossa@orange.fr

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour :

- la réhabilitation, la restructuration et l'aménagement du bâtiment de l'ancien groupe scolaire abritant actuellement la mairie, le service de la poste et 3 logements ;
- la construction d'une salle polyvalente dans un bâtiment structurellement indépendant ;

Catégorie de services : 12**Lieu d'exécution des prestations :** Village**Caractéristiques principales :**

Le marché comprend 1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle

- 1ère tranche ferme : réhabilitation et aménagement de l'ancien groupe scolaire G.O et 2nd oeuvre

maintien du fonctionnement de la mairie, de l'agence postale et de l'appartement occupé en résidence principale pendant les travaux

- 2ème tranche conditionnelle :

création d'une salle polyvalente avec réalisation de stationnements

- l'enveloppe financière affectée aux travaux est de 665.000 euros hors taxe (valeur juillet 2010) ;

- l'opération est financée par la Commune de GROSSA.

Renseignements relatifs aux lots : Marché unique**Date prévisionnelle de début des prestations :** octobre 2010**Durée du marché :** 38 mois à compter de la date de notification du marché**Conditions de participation :****Critères de sélection des candidatures :**

1 - référence du candidat dans le domaine de la réhabilitation et aménagement de bâtiment anciens,

2 - moyens que l'équipe envisage de mobiliser pour l'opération ;

3 - compétences des membres constitutifs de l'équipe regroupant au minimum des compétences en architecture (architecte inscrit), en technique du bâtiment (G.O et 2nd oeuvre et fluides), en économie de la construction et en matière de développement durable).

Nombre de candidats admis à concourir : au plus 3**Le dossier de candidature comprendra par exemple au minimum :**

- un dossier justifiant du respect des critères ci-avant énoncés ;

- les documents et renseignements (DC5) exigés par les articles 44 et suivants du CMP ;

- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le groupement (DC4) ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuel du candidat ;

- présentation d'une liste d'au moins trois travaux exécutés au cours des dix dernières années ;

- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature, que celle du marché ;

- déclaration indiquant l'outilage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- en matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

- certificats de qualifications professionnelles ;

Les candidats admis à négocier recevront le programme de l'opération et seront invités à négocier.

Type de procédure : adaptée suivant article (74 M4 III b) du Code des Marchés Publics

Les trois candidats admis à négocier recevront un dossier de consultation.

Ils remettront dans un délai qui leur sera notifié une offre de prix.

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre (95%) - qualité de l'approche du projet par le candidat : 5%

- moyens mobilisés par le candidat : 15%

- prix des prestations : 5%

Date limite de réception des candidatures : 29 juillet 2010 - 12 heures**Date d'envoi à la publication :** 5 juillet 2010**Personne habilitées à fournir les renseignements techniques :**

DDTM 2A - Catherine BOURHIS

04 95 77 72 16

catherine.bourhis@equipement-agriculture.gouv.fr

Paul FURIOSI

04 95 77 72 14

paul.furiosi@equipement-agriculture.gouv.fr

Adresse de dépôt des candidatures :

Mairie de GROSSA

Secrétariat - Village

20100 Corse du Sud

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINITEL 3617 infogrefe
4887 + 0,05 TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
Ligne 1 (09h00 - 18h00) Ligne 2 (09h00 - 18h00)

SARL DIMENSION**MENUISERIE**

Lieu-dit Lenza Lungha
Route Nationale 193
20600 Furiani

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010, il résulte que :

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 15 juin 2010 et suite à la cession librement intervenue le 15 juin 2010 entre :

* Monsieur GUERRINI Raphaël, a manifesté son intention de céder 250 parts lui appartenant à :

* Monsieur PATAACCHINI Christophe ; L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article n°7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts.

Article 7 - Capital social et libération du capital initial :

Le capital social initial est fixé à la somme de 16.000 euros, il est divisé en 1000 parts sociales de 16 euros chacune, numérotées de 1 à 1000 entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs apports et réparties de la manière suivante :

A Monsieur TARDIF Michaël Gilles Antoine, 500 parts sociales numérotées de 01 à 500 inclus, soit 500 parts ;

A Monsieur PATAACCHINI Christophe, 500 parts sociales, numérotées de 501 à 1000 inclus, soit 500 parts ;

Total du nombre de parts sociales composant le capital social : 1000 parts.

Les associés soussignés, déclarent que ces parts sociales sont réparties entre eux dans les proportions sus indiquées et sont, conformément à l'article L.223-7 du Code de Commerce, les soussignés déclarent expressément que les parts sociales, représentatives d'apports en nature, sont intégralement libérées et que celles représentatives des apports en numéraire ont été libérées d'au moins un cinquième de leur montant et que les parts sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

Mention en sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

LE COURSIER IMPERIAL

SARL au capital de 2000 euros
Siège : Résidence E Case di Pietralba
Bât. A - Avenue du Mont Thabor
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 509 268 942

Aux termes d'une délibération en date du 12/06/2010, il a été décidé :

- de nommer en qualité de nouveau gérant, Monsieur Toussaint Versini, demeurant Immeuble Le Méditerranée, Parc Sainte Lucie, 20090 Ajaccio, pour une durée illimitée.

- De transférer le siège social de Résidence E Case di Pietralba, Bât. A, Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio, à Immeuble Le Méditerranée, Bât. C2, Parc Sainte Lucie, 20090 Ajaccio et ce à compter du 12/06/10.

- de changer la dénomination sociale de la société :

* **Ancienne dénomination :** "LE COURSIER IMPERIAL".

* **Nouvelle dénomination :** "AJACCIO TRANSPORTS".

- de changer l'objet social aux activités de "Transports de marchandises, négoce, import et export".

- de nommer en qualité de Directeur Technique :

Monsieur Paul Farrucci, demeurant, Chemin de Cala di Sole, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, pour une durée illimitée.

Les articles, 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La gérance,

11

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Ville de Borgo, Mme le maire route de la gare B.P. 31, à l'attention de Mme le maire, F-20290 Borgo. Tél. 04 95 58 45 45. Fax 04 95 36 15 33.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : ICADE promotion, 6 allées Turcat Mery - 7ème étage, à l'attention de Janine Banon, F-13008 Marseille. Tél. 04 96 20 81 70. E-mail : janine.banon@icade.fr. Fax 04 96 20 81 89.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : ICADE promotion, 6 allées Turcat Mery - 7ème étage, à l'attention de Janine Banon, F-13008 Marseille. Tél. 04 96 20 81 70. Fax 04 96 20 81 89. URL : <http://www.icade.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Mairie de Borgo, route de la Gare - B.P. 31 Bureau des marchés publics, Contact : bureau des marchés publics, F-20290 Borgo. Tél. 04 95 58 45 45. Fax 04 95 36 15 33.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) : Collectivité Territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Opération de construction du complexe sportif de BORGO comprenant un logement de gardien avec studios d'hébergement et un foyer, un club house, réalisation d'un terrain d'entraînement de football, un parc de skate, complément en éclairage extérieur, complément de travaux de VRD.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Travaux. Exécution.

Lieu principal d'exécution : lieu dit Canavaja, 20290 Borgo.

Code NUTS FR.

II.1.3) L'avis implique : Un marché public

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Opération de construction de la phase 2 de la tranche 1 du complexe sportif de borgo comprenant un logement de gardien avec studios d'hébergement et un foyer, un club house, réalisation d'un terrain d'entraînement de football, un parc de skate, complément en éclairage extérieur, complément de travaux de VRD.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45000000, 45212000, 45212200.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : oui

Description de ces options : options :

Lot 01 VRD : engazonnement par semi

Lot 02 Gros œuvre étanchéité menuiseries extérieures métallerie : menuiseries extérieures en PVC

Lot 03 Plâtrerie cloisons faux plafonds menuiseries intérieures peinture revêtement : Faux plafond joint Oméga.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

INFORMATIONS SUR LES LOTS :

LOT n°01

INTITULÉ : VRD

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : VRD

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45112500.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Option : engazonnement par semis

LOT n°02

INTITULÉ : Gros œuvre étanchéité menuiseries extérieures métallerie

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Gros œuvre étanchéité menuiseries extérieures métallerie

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45223220, 45421000, 45421140, 45421150, 45261420.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Option : menuiseries extérieures en pvc

LOT n°03

INTITULÉ : Plâtrerie cloisons faux plafonds menuiseries intérieures peinture revêtement

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Plâtrerie cloisons faux plafonds menuiseries intérieures peinture revêtement

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45410000, 44112300, 45421146, 44111400, 45421150.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Option : faux plafond joint oméga

LOT n°04

INTITULÉ : Courant fort et faible

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : Courant fort et faible

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS

PUBLICS) : 09310000, 48952000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE

DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°05

INTITULÉ : Chauffage ventilation plomberie sanitaire

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : Chauffage ventilation plomberie sanitaire

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45330000, 45332400, 45331210, 45331000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°06

INTITULÉ : Revêtement carrelage faïence

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : Revêtement carrelage faïence

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45430000, 45432130, 45432210.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il est demandé une retenue de garantie. Cette retenue de garantie d'un montant égal à cinq pour cent (5 %) augmenté le cas échéant sur les avenants, est effectuée sur les acomptes.

La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement : subventions (Conseil Général environ 11 %, Collectivités Territoriales Corse 40 % environ, Fédération Française de Football 1 % environ) et financement par la commune (environ 48 %). Modalités de paiement : Articles 86 à 111 du code des marchés Publics français.

Forme des prix : Prix global ferme et forfaitaire non actualisable et non révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement solidaire ou entreprise individuelle

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner (ou Dc5) ;

- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail (ou Dc5) ;

- déclarations d'assurances

- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (ou Dc5) ;

- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- DC 6 (Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;

- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

DC 6 Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou Dc5) ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (ou Dc5) ;

- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- dc 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (ou Dc5) ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française,...

ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.4) **Marchés réservés** : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCEDURE

IV.1.1) **Type de procédure** : ouverte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer** :

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue** :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) **Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 60%.
2. prix des prestations. Pondération : 40 %.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée** : non

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur** :

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché** :

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif** :

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation** :

23 août 2010 - 12:00 h

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés** :

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** : français.

Autre : les offres doivent être établies en euros.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres** :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE** : non

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES** : non

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS** :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 2 juillet 2010

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal administratif de Bastia
chemin Montepiano, F-20200 Bastia
Tél. 04 95 32 86 66. Fax 04 95 32 38 55.

VI.4.2) **Introduction des recours** :

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** :

Tribunal administratif de Bastia
chemin Montepiano
F-20200 Bastia

Tél. 04 95 32 88 66. Fax 04 95 32 38 55.

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS** : 02 juillet 2010

33

AVIS DE PUBLICITE

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2010, les associés de la société civile PAONEM au capital de 743.188,96 euros immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 422 900 472 ont décidé de transférer à compter dudit jour, le siège social du 73 Traverse Nicolas, Villa Casteljean, 13007 Marseille, au **Lieudit Arbitru Giesule, 20131 Pianottoli Caldarelo**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La durée de la société est de 50 ans à compter de son immatriculation.

L'objet social est la gestion de titres, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises commerciales, industrielles ou civiles, la prestation de services administratifs et financiers, l'acquisition, la construction, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration, la gestion, l'exploitation, la location de tous terrains ou immeubles à usage commercial, industriel, professionnel, agricole ou d'habitation.

Le gérant est M. Paul SCHIANCHI demeurant 73 Traverse Nicolas, Villa Casteljean, 13007 Marseille. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

23

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des
Redressements Judiciaires

EXTRAIT

Par jugement du 28 juin 2010, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire à l'égard de :

L'Association Sportive des Cavaliers de Bravone située Gîtes de Bravone, 20230 Bravone.

Forme : Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Activité : L'association a pour but de créer et d'entretenir parmi ses membres un esprit sportif et cavalier etc...

Date de cessation des paiements : Le 28 juin 2010

Juge commissaire : Michel Huber, Juge Titulaire et Danièle Sbragia, Juge Suppléant

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

13

COMMUNE DE GROSSA

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Commune de GROSSA - Corse du Sud

Correspondant : M. FOUQUET Patrick - Maire - Mairie de GROSSA Village 20100 Grossa - Tél : 04 95 73 48 96 - mairie.grossa@orange.fr

Objet du marché : Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs dans le cadre de :

- la réhabilitation, la restructuration et l'aménagement du bâtiment de l'ancien groupe scolaire abritant actuellement la mairie, le service de la poste et 3 logements ;
- la construction d'une salle polyvalente structurellement indépendante ;
- chantier de catégorie 2
- enveloppe financière affectée aux travaux : 665.000 euros (valeur juillet 2010) ;

Catégorie de services : 12

Lieu d'exécution des prestations : Village - cour et bâtiment communal de l'ancien groupe scolaire

Type de procédure : adaptée

Critères d'attribution :

Le marché comprend 1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle (TF : réhabilitation, la restructuration et l'aménagement du bâtiment de l'ancien groupe scolaire abritant actuellement la mairie, le service de la poste et 3 logements - TC : la construction d'une salle polyvalente structurellement indépendante).

assurer une mission de sécurité des personnes pendant les phases de déménagement

assurer une mission d'études

assurer une mission d'exécution

- prix : 40%

- nombre de vacations concernant la conception : 20%

- nombre de vacations concernant l'exécution des travaux : 40%

Date prévisionnelle de début des prestations : décembre 2010

Durée du marché : 35 mois à compter de la date de notification du marché

Conditions de participation :

- attestation de compétence de niveau 2
- justification d'expériences correspondant à l'exercice des missions

Le dossier de candidature comprendra par exemple au minimum :

- un dossier justifiant du respect des critères ci-avant énoncés ;
- les documents et renseignements (DC5) exigés par les articles 44 et suivants du CMP ;

- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le groupement (DC4) ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ;

- présentation d'une liste d'au moins trois travaux exécutés au cours des dix dernières années ;

- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature, que celle du marché ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- en matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

- certificats de qualifications professionnelles ;

Date limite de réception des candidatures : 29 juillet 2010 - 14 heures

Date d'envoi à la publication : 5 juillet 2010

Personne habilitées à fournir les renseignements techniques :

DDTM 2A - Catherine BOURHIS - 04 95 77 72 16

catherine.bourhis@equipement-agriculture.gouv.fr

Paul FURIOSI - 04 95 77 72 14

paul.furiosi@equipement-agriculture.gouv.fr

Adresse de dépôt des candidatures :

Mairie de GROSSA - Secrétariat - Village

20100 Corse du Sud

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

www.corse-information.info

49

B. LEONELLI

Avocat

40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04 95 31 69 67

Télécopie : 04 95 32 79 15

ISOLA

SARL au capital de 450.000 euros

Porté à 700.000 euros

Siège : Zone Industrielle de Tragone

20620 Biguglia

RCS Bastia : N°B/ 496 520 420 (65 B 42)

AUGMENTATION

DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 15 juin 2010 a décidé à l'unanimité l'augmentation du capital social de la société de 450.000 euros pour le porter à 700.000 euros par voie d'incorporations de réserves. Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de 1125 euros à 1875 euros.

Les parts sociales sont entièrement libérées et leur répartition entre les associés demeure inchangée.

Pour avis,
Le gérant.

24

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des
Redressements Judiciaires

EXTRAIT

Par jugement du 28 juin 2010, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de :

L'Association Institut d'Hygiène et d'Environnement "Acqua Linda", Villa Timotei, Lieu-dit Ficajola, 20230 Taglio Isola, son représentant légal : Mme Campillo Sonia.

Forme : Association

Activité : L'Association a pour but les formations continues inter/intra et formations qualifiantes dans le domaine de la propriété et de l'environnement

Date de cessation des paiements : Le 28 juin 2010

Juge commissaire : Michel Huber, Juge Titulaire et Danièle Sbragia, Juge Suppléant

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

29

FIDIS 2

Société en Nom Collectif
Au capital de 15.244 euros
Siège social : 20240 Ghisonaccia
Transféré à Prunelli di Fiumorbu 20243
Route Nationale 198
407 721 125 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du gérant en date du 22 juin 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société, à compter du 22 juin 2010, de Ghisonaccia 20240, à Prunelli di Fiumorbu 20243, Route Nationale 198. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Siège social : 20240 Ghisonaccia

Nouvelle mention :

Siège social : Route Nationale 198 - 20243 Prunelli di Fiumorbu.

La gérance,

44

SARL P & C

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : Ecole annexe Centre 1
Montée St François - 20200 Bastia
Siren n° 440 824 324
Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juin 2010, il résulte que le siège social a été transféré à : Ecole annexe, Centre 1, Montée St François, 20200 Bastia, et ce à compter du 01 juin 2010. L'article n° 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé : Ecole annexe, Centre 1, Montée St François, 20200 Bastia.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou du département limitrophe par simple décision de la gérance et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés.

Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

57

A CASUCCIA

Société unipersonnelle à responsabilité limitée
Société en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social Immeuble Mogador
Rte de Bastia
20137 PORTO VECCHIO
RCS 50241857700016

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2010 les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame MATHIEU Martine, demeurant Rte de Ferruccio - Palavesa - 20137 PORTO VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à 20137 PORTO VECCHIO Immeuble Mogador - Rte de Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

38

CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES

S.A au capital de 1.706.922 euros
Siège social : Parc de l'Industrie
Route du Vazzio - B.P 902
20700 Ajaccio Cedex 9
RCS Ajaccio B 325 396 471 - Code APE 353 B

AVIS DE REMPLACEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

Suivant délibération en date du 28 juin 2010, M. Gérard ZUBER a été nommé en qualité de représentant permanent de la société AIRBUS, au sein du Conseil d'Administration de la S.A CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES, en remplacement de M. Jean-Claude CHAUSSONNET.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

39

SOCIETE D'EXPLOITATION BIJOUTERIE MARTELLI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 319.800 euros
Siège social : 15 cours Napoléon
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 318 188 679

Suivant assemblée générale du 30/06/2010, les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler les mandats :
- du Commissaire aux comptes titulaire : M. POKOJ Laurent,
- du Commissaire aux comptes suppléant : M. LEGRAND Gérard
Conformément au décret n° 2009-234 du 25 février 2009 et des articles 56 et 59 de la loi n° 2008-776 du 4 août de modernisation de l'économie, car aucun des seuils n'est atteint.

Pour avis,

10

FONCIERE IMMOBILIERE DU LITTORAL

Siège : F.I.L.

SARL au capital de 7623 euros
Siège social : Hameau de Cupulatta
San Gavino di Carbini - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 411 290 299

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/05/2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Antoine QUILICHINI, demeurant Hameau de Cupulatta 20137 PORTO VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Cupulatta, San Gavino di Carbini 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
TEL : 04 95 32 04 40

36

MACHETTI

CREPEAUX VERGERIO

Avocats - 9 Place de Gaulle - 06600 Antibes
Tél. 04.93.34.58.34 - Fax : 04.93.34.55.65

Suivant acte SSP en date à Antibes du 22/06/2010, enregistré au service des impôts des entreprises d'Albertville le 30/06/2010, bordereau 2010/532 case 2, la société ACADEMIE DES NEIGES, SARL au capital de 1.026.782,34 euros dont le siège est à Grosseto Prugna, 20166 Porticciu, Résidence Tinerella n° 15, immatriculée au RCS d'Ajaccio 401.819.453 a cédé à la société MMV GESTION, S.A au capital de 1.143.367,63 euros dont le siège social est 51-79 avenue France d'Outre Mer, immatriculée au RCS d'Antibes 411 926 892 un fonds de commerce d'hôtel, restaurant, bar, d'enseignement de toutes disciplines sportives, garderie d'enfants, nurserie et toutes activités annexes, location de skis, photos, sis et exploité à Saint Martin de Belleville, Station Val Thorens moyennant le prix principal de 914.694,10 euros. La prise de jouissance est fixée au 01/01/2010. Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu, Station de Val Thorens, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour insertion,

32

LE BLOCKOS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 11.433,68 euros
Siège : Route de Bastia - 20220 Ile-Rousse
RCS Bastia - Siret : 321 500 472 00022

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2010, suite à la démission (pour départ à la retraite) en date du 28/02/2007 de M. Gilbert VIETTO, de ses fonctions de gérant, il a été décidé de régulariser et de nommer à compter du même jour Mme Evelyne BENEDETTI épouse VIETTO, demeurant Route de Bastia, 20220 Ile Rousse, pour une durée illimitée.

37

BRASSERIE A STRETTA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
B 519 353 882 RCS Bastia

Par décision du 1er juillet 2010, l'association unique transfère, à compter du 1er juillet 2010, le siège social de l'entreprise - dont l'activité est celle de : Restaurant (GR), brasserie, pizzeria, salon de thé, glacier, débit de boissons 4ème catégorie, snack - de : Bastia (20200), 37 Bd Paoli, à Bastia (20200) - 10 rue Mgr Rigo, Place A Galetta - RCS Bastia.

30

AVENANT LOCATION GERANCE

Le fonds de commerce de supermarché situé à Ghisonaccia 20240, exploité par la société FIDIS 2, société en nom collectif au capital de 15.244 euros, dont le siège social fixé à Ghisonaccia 20240 a été transféré à Prunelli-di-Fiumorbu 20243, RN 198, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 407 721 125, au titre d'un contrat de location gérance en date du 2 avril 1996, consenti par la société CODIM 2, société anonyme au capital de 12.500.000 euros, dont le siège social est à Furiani 20600, RN 193, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 400 594 412, a été transféré, à compter du 22 juin 2010, à Prunelli-di-Prunelli 20243, RN 198, au terme d'un avenant au contrat de location gérance signé entre CODIM 2 et FIDIS 2, le 22 juin 2010.

Pour insertion unique,

51

Henri PINNA

Joseph MELGRANI

Paul CUTTOLI

Louis Valéry VERGEOT

Notaires Associés
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 75 75
Fax : 04 95 51 15 55

Suivant acte reçu par Me Paul Cuttoli, notaire associé le 30 juin 2010, enregistré à Ajaccio, SIE, le 5 juillet 2010, bordereau 2010/487, case n°1, ext. 1278. La Société dénommée CHRISTIANA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 600,00 euros, ayant son siège social à Péri (20167), Chemin de Petrella, Plaine de Péri, identifiée au SIREN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 508 765 435.

A cédé à : La Société dénommée U PANATTERU, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5000,00 euros, ayant son siège social à Chagny (71150), 1, Chemin du Moulin de la Ville, identifiée au SIREN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalons sur Saone, sous le numéro 521 371 245.

Un fonds de commerce de "fabrication et vente de produits de boulanger, pâtisserie, viennoiserie, biscuits, salades, sandwiches, à consommer sur place ou à emporter, salon de thé" sis à Ajaccio (20000), 12, Boulevard Fred Scamaroni, connu sous l'enseigne STELLA D'AMORE, pour lequel le CEDANT est immatriculé au Répertoire des Métiers sous le numéro 508 765 435, au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 508 765 435 et identifié à l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro SIRET 508 765 435 00021. Ensemble les éléments corporels et incorporels attachés audit fonds, à l'exclusion de toute marchandise ou matière première.

Moyennant les prix de 115.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 100.000,00 euros, aux éléments corporels pour 15.000 euros.

Jouissance : le 30 juin 2010

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à Ajaccio, 6, Bd Sylvestre Marcaggi, en l'Etude de Maître Paul Cuttoli, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,

43

Hervé CROZAT

Notaire - 26260 Saint-Nolant S/L'Herbasse

Suivant acte reçu par Me Crozat, notaire, le 29/06/2010, enregistré à SIEC de Valence Sud - Pôle enregistrement le 30/06/2010, bordereau n° 2010/1278, case n° 1, M. Christian René Aimé MEUNIER, demeurant à Tomino (Haute-Corse), Valdo A Sordi, a cédé à la société GAVEAU DISTRIBUTION, SARL au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social à Calveyson (Drôme), Quartier Rongeaese, identifiée sous le n° Siren 520 496 837 RCS Romans sur Isère, un fonds de commerce de vente en gros de produits régionaux et de spécialités alimentaires et notamment de ravioles exploité à Tomino (Corse), Valdo A Sordi, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 410 633 721, moyennant le prix de 30.000,00 euros, stipulé payable en 60 échéances mensuelles.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les 10 jours de la dernière insertion, en l'Office de Me Paoletti, notaire à Rogliano (20248), Lieu-dit Pian Delle Borre, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, Me Crozat.

B. LEONELLI

Avocat
40, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Télécopie : 04 95 32 79 15

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 1er juin 2010, enregistré à Bastia le 01 juin 2010, bordereau n°2010/520, case 7, Monsieur Roch Andréani, demeurant Abbazia (20243) Prunelli di Fiumorbo, a cédé à la "SNC TABAC ANDREANI", Société en Nom Collectif, au capital de 2000 euros, dont le siège social est à Abbazia (20243) Prunelli di Fiumorbo, la branche d'activité Débit de Tabac, d'un fonds de commerce de débit de boissons, vente de cartouches de chasse, débit de tabac, sis à Abbazia di Fiumorbo, (Haute-Corse), moyennant le prix de trente mille euros (30.000 euros), s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels.

Cette vente a eu lieu sous la condition suspensive d'une part, que l'acquéreur soit agréé par l'administration des douanes et des Droits Indirects et d'autre part, que l'acquéreur ait obtenu l'autorisation de transfert de ladite branche d'activité au Centre Commercial CASINO à Migliacciolo (20243).

II - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 28 juin 2010, enregistré à Bastia le 30 juin 2010, bordereau n°2010/637, case 8, il a été constaté la réalisation des conditions suspensives sus-énoncées.

De ce fait la vente de la branche d'activité de DEBIT DE TABAC, ci-dessus relatée est devenue définitive.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 28 juin 2010.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître B. LEONELLI, Avocat à Bastia (20200), 40, Bd Paoli, où il a été fait à cette fin élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion, L'Acquéreur.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FABINVEST

Capital : 100 euros

Siège social : Chemin des Moulins, 20167 Afa

Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. Abelin Fabrice, Chemin des Moulins, 20167 Afa.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

SARL GINA ROSU

Restaurant A Flatta - 20214 Calenzana
Siret n° 442 543 435 000 14

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée à l'amiable de la société à compter du 30 juin 2010, et sa mise en liquidation puis de sa radiation au RCS du Tribunal de Commerce de Bastia.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Ludovic QUINTON demeurant le Village, 20214 Calenzana, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et à la clôture et à la radiation de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit A Flatta à Calenzana 20214, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

COMMUNE DE BARRETTALI**AVIS D'APPEL PUBLIC****A LA CONCURRENCE****Procédure adaptée (article 28 du CMP)****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de Barrettali
20228 Barrettali
Tél : 04 95 35 10 54 - Fax : 04 95 35 13 03
Email : secretariat.barrettali@wanadoo.fr

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour le confortement d'un parking municipal situé Hameau de Conchiglio comprenant le dallage ainsi que des murs de soutènements existant dégradés et menaçant ruine.

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois à compter de la notification du marché

Mode de passation : Procédure adaptée Article 28 du Code des Marchés Publics

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire de Barrettali

Adresse à laquelle les renseignements peuvent être obtenus : Mairie de BARRETTALI Tous les jours de 8 h 30 à 12 h 00 sauf le Mercredi.

Conditions de participation : Le maître d'œuvre devra impérativement être spécialisé en structure. Il se rendra sur place, évaluera les travaux à réaliser et présentera un dossier de candidature, rédigé en langue française, et comprenant :

- Un dossier technique explicatif des travaux à prévoir.
- Un dossier de référence dans le domaine du confortement d'ouvrages.
- Une attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale.
- Une attestation d'assurance civile et décennale.

Compte tenu des risques d'effondrement des ouvrages, la consultation d'un maître d'œuvre est lancée en procédure d'urgence.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous :

* la valeur technique du dossier pour 70 %

* le prix de la prestation pour 30 %

Date limite de réception des offres : 23 juillet à 11 h 30

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Commune de Barrettali
Hameau de Chiesa 20228 BARRETTALI

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 juillet 2010.

Affichage en Mairie de Barrettali, le 5 juillet 2010.

MAIRIE DE GUAGNO**APPEL A LA CONCURRENCE****TRAVAUX IMMOBILIERS****Nom, adresse et point (s) de contact :**

Mairie de GUAGNO - 20160 Guagno
Tél : 04 95 28 31 24 - email : mairie.guagno@wanadoo.fr

Adresse de retrait du dossier de consultation des entreprises :

adresse ci-dessus :

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

adresse ci-dessus

Objet du marché : Démaquillage, clôture, réhabilitation de source, réalisation de barrière et d'échelle à chasseurs sur le territoire de la commune de GUAGNO

Désignation : Démaquillage, clôture, réhabilitation de source, réalisation de barrière et d'échelle à chasseurs

Marché par lots : oui

Variantes : non

Personne responsable du marché : Maire de GUAGNO

Délai d'exécution :

1) Les travaux devront être réalisés et facturés avant le 30/09/2010

2) Date prévisionnelle de commencement des travaux : 20/07/2010

Modalités essentielles de paiement :

1) Modalités essentielles de financement et de paiement : Le mode de règlement est le mandat administratif. Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs :

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée est un groupement solidaire.

Conditions de participation : Comme décrit au règlement de consultation

Procédure : Procédure adaptée article 27.III du Code des Marchés Publics

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

37% Délais d'exécution

35% Capacité technique

28% Prix

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Date limite de réception des offres :

Elles devront parvenir ou être remises à la Mairie de GUAGNO, avant le lundi 18.07.2010 à 11 heures, terme impératif de rigueur

Date du présent avis : Le 02 juillet 2010

B. LEONELLI

Avocat
40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Télécopie : 04 95 32 79 15

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 1er juillet 2010, Mme Padoue Rossini Veuve Ange Alexandre Caselli, demeurant à Furiani (20600), Restaurant "L'Etrier", a donné en location gérance à Monsieur Jean Louis Bariatti, demeurant à Provence Logis, Bt. 27 B, Lupino (20200) Bastia, un fonds de commerce de Pâtisserie exploité à Bastia (20200), 6, Place de l'Hôtel de Ville, à l'enseigne "BABAORUM", pour une durée d'une année à compter du 1er juillet 2010, renouvelable ensuite d'année d'année en année par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

LE BLOCKOS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 11.433,68 euros
Siège : Route de Bastia - 20220 Ile-Rousse
RCS Bastia - Siret : 321 500 472 00022

La collectivité des associés réunie en AGE en date du 15 mai 2010 a approuvé la cession de parts du 18 janvier 2010 et modifié l'article 7 comme suit :

Ancienne mention :

Article 7 - Capital social : Le capital social est ainsi fixé à la somme de onze mille quatre cent trente trois euros et soixante huit cents (11.433,68 euros).

Il est divisé en sept cent cinquante parts (750) de quinze euros et vingt quatre cents chacune (15,24 euros), lesquelles ont été entièrement souscrites, libérées et attribuées, conformément à l'article 1843-2 du code civil, en proportion de leurs apports respectifs à :

M. Gilbert VIETTO, propriétaire de : Trois cent soixante quinze parts - numérotées de 001 à 375 - Ci 375 parts

M. Pierre VIETTO, propriétaire de : Trois cent soixante quinze parts - numérotées de 376 à 750 - Ci 375 parts
Soit un total de : 750 parts

Numérotées de « Une à Sept Cent Cinquante » et égales au nombre de parts sociales composant le capital social.

Conformément à l'article 38 de la loi du 24 juillet 1966, les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties dans la proportion sus-indiquée et sont toutes entièrement libérées.

Nouvelle mention :

Article 7 - Capital social : Le capital est ainsi fixé à la somme de onze mille quatre cent trente trois euros et soixante huit cents (11.433,68 euros).

Il est divisé en sept cent cinquante parts (750) de quinze euro et vingt quatre cents chacune (15,24 euros), lesquelles ont été entièrement souscrites, libérées et attribuées conformément à l'article 1843-2 du code civil, en proportion de leurs apports respectifs à :

M. Julien VIETTO, propriétaire de : Cent quatre vingt sept parts - numérotées de 001 à 187 - Ci 187 parts

Mlle Delphine VIETTO, propriétaire de : Cent quatre vingt huit parts - numérotées de 188 à 375 - Ci 188 parts

M. Pierre VIETTO, propriétaire de : Trois cent soixante quinze parts - numérotées de 376 à 750 - Ci 375 parts
Soit un total de : 750 parts

Numérotées de « Une à Sept cent Cinquante » et égales au nombre de parts sociales composant le capital social. Conformément à l'article 38 de la loi du 24 juillet 1966, les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties dans la proportion sus-indiquée et sont toutes entièrement libérées.

Pour avis,
La gérance

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE CASTIFAO

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE (PANNÉAUX SOLAIRES) POUR UNE PUISSANCE DE 2,64 MW

(PRESENTÉE PAR LA **SARL CORSICA VERDE**)

2ème insertion.

Durée de l'enquête : (Arrêté préfectoral n°2010-162-0003 du 11 juin 2010)
* du Lundi 5 juillet 2010 au Jeudi 5 août 2010 inclus.

Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier :
* Mairie de CASTIFAO

Permanences du Commissaire Enquêteur (désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia du 7 juin 2010) :

* **Monsieur Jean-Pierre MOMUS**

Sera présent en **Mairie de CASTIFAO**, pour recevoir les observations du public :

- le lundi 5 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 12 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 26 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 5 août 2010 de 14 heures à 17 heures.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressés par écrit, à la **Mairie de CASTIFAO**.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Jean-François Antoniotti, **SARL CORSICA VERDE**, Lieu-dit "Tegani", 20218 Castifao.

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en Mairie de CASTIFAO, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service de l'Environnement et du Développement Durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification et adresse de la collectivité passant le marché :

Mairie de Peri, 20167 Peri - Tel : 04 95 25 63 53. Fax : 04 95 25 74 96

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de Peri

Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment polyvalent

Lieu d'exécution : Village de Peri

Procédure de passation : Procédure adaptée (art 28 CMP)

Mission confiée : Mission de base loi MOP bâtiment

Composition du dossier de candidature : conforme aux articles 44 et 45 du CMP

Critères de sélection des candidatures :

- Qualité du candidat ou groupement
- Prix
- Délais

Critères d'attribution du marché : Le marché sera attribué en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Qualité : 60%
- Prix : 30%
- Délais d'étude : 10%

Date et heure limite de remise des offres : Le 23 juillet 2010 à 11h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 1er juillet 2010

COMMUNE DE PIEVE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique :

Monsieur le Maire de PIEVE - Commune de PIEVE - 20246
Tél : 04 95 37 63 39 / Fax : 04 95 35 65 52

Procédure de passation : Procédure adaptée, selon les articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics

Objet du marché : Etude de diagnostic et élaboration du schéma directeur du système communal d'alimentation en eau potable

La cahier des charges est disponible en Mairie :

Pour tous renseignements concernant les travaux :

Mairie de PIEVE - 20246 - Tél : 04 95 37 63 39 / Fax : 04 95 35 65 52

Portable de Monsieur le Maire Jacques LINALE : 06 22 52 54 94

Date limite de réception des offres : 03/08/2010

Email annonces légales :
al@informateurcorse.com

COMMUNE DE GROSSA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Commune de GROSSA - Corse du Sud

Correspondant : M. FOUQUET Patrick - Maire

Mairie de GROSSA -

Village 20100 Grossa - Tél : 04 95 73 48 96

mairie.grossa@orange.fr

Objet du marché : Mission de contrôle technique dans le cadre de :

- la réhabilitation, la restructuration et l'aménagement du bâtiment de l'ancien groupe scolaire abritant actuellement la mairie, le service de la poste et 3 logements ;
- la construction d'une salle polyvalente structurellement indépendante ;
- enveloppe financière affectée aux travaux : 665.000 euros ;
- mission suivant éléments normalisés par la norme NFP 03100 ;
- solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables ;
- solidité des existants ;
- sécurité des pers. dans les ERP ;
- isolation acoustique des bâtiments ;
- isolation thermique et aux économies d'énergie ;
- accessibilité des constructions pour personnes handicapées ;
- Rapport d'analyse au stade APS et APD ;

Catégorie de services : 12

Lieu d'exécution des prestations : Village - cour et bâtiment communal de l'ancien groupe scolaire

Type de procédure : adaptée

Critères d'attribution :

Le marché comprend 1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle (TF : réhabilitation, la restructuration et l'aménagement du bâtiment de l'ancien groupe scolaire abritant actuellement la mairie, le service de la poste et 3 logements - TC : la construction d'une salle polyvalente structurellement indépendante).

- prix : 100%

Date prévisionnelle de début des prestations : décembre 2010

Durée du marché : 35 mois à compter de la date de notification du marché, hors intervention à la demande du maître d'ouvrage pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Conditions de participation :

- agrément des ministères en charge de la sécurité des personnes et de la construction.

Le dossier de candidature comprendra par exemple au minimum :

- un dossier justifiant du respect des critères ci-avant énoncés ;
- les documents et renseignements (DC5) exigés par les articles 44 et suivants du CMP ;
- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le groupement (DC4) ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuel du candidat ;
- présentation d'une liste d'au moins trois travaux exécutés au cours des dix dernières années ;
- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature, que celle du marché ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- en matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- certificats de qualifications professionnelles ;

Date limite de réception des candidatures : 29 juillet 2010 - 12 heures

Date d'envoi à la publication : 5 juillet 2010

Personne habilitées à fournir les renseignements techniques :

DDTM 2A - Catherine BOURHIS - 04 95 77 72 16

catherine.bourhis@equipement-agriculture.gouv.fr

Paul FURIOSI - 04 95 77 72 14

paul.furiosi@equipement-agriculture.gouv.fr

Adresse de dépôt des candidatures :

Mairie de GROSSA

Secrétariat - Village

20100 Corse du Sud

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction régionale des affaires culturelles de Corse
1 chemin de la Piétrina - BP 301 - 20 181 AJACCIO CEDEX 01

2. Personne responsable du marché : le directeur régional des affaires culturelles

3. Mode de passation : procédure adaptée (art. 28 du CMP)

4. Objet du marché : Entretien des grilles et portes de la Chapelle Impériale à Ajaccio

5. Renseignements techniques et administratifs :

Contacteur Aurélie Harnéquaux - DRAC de Corse - 04 95 51 52 15

6. Critères d'attribution : Références - Délais

7. Date limite de réception des offres : 28 juillet 2010

8. Date d'envoi du présent avis : 8 juillet 2010

MALAGOLI

SARL au capital de 102.000 euros
Porté à 102.800 euros
Siège social : Ribba, San Gavino di Carbini
20137 PORTO VECCHIO
RCS Ajaccio 410 623 102

L'AGE réunie en date du 31/05/10 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 800 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent deux mille euros (102.000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cent Deux Mille Huit Cents euros (102.800 euros)

La Gérance,

CORSICA PRIVATE EVENTS

SARL au capital de 25.000 euros
Porté à 45.000 euros
Siège social : Lieu dit La Sauvagerie, La Marina
20137 PORTO VECCHIO
RCS Ajaccio 513 434 506

L'AGE réunie en date du 01/06/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Quarante Cinq Mille euros (45.000 euros)

La Gérance,

RECTIFICATIF

à l'annonce légale n°80, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 25 juin au 1er juillet 2010, n°6320, concernant la Société SONATRAQ. Il fallait lire :

Suivant délibération A.G.E. du 23/06/2010

La SARL SONATRAQ

Siret 523 063 204 00011

CHANGEMENT GERANT

Melle ASTOLFI Sandrine Résidant Route de Bonifato La Ronca 20214 CALENZANA.

*** ANCIEN GERANT**

DONIKYAN ANATOLE

*** NOUVEAU GERANT**

ASTOLFI SANDRINE

Mise à jour des Statuts effectuée au Greffe du Tribunal de Bastia

Pour avis unique, le gérant.

FONCIERE IMMOBILIERE DU LITTORAL**Signe : F.I.L.**

SARL en liquidation au capital de 7623 euros
Siège social : Hameau de Cupulatta, San Gavino di Carbini
20137 PORTO VECCHIO
RCS Ajaccio 411 290 299

L'Assemblée Générale réunie le 28/05/2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean Antoine QUILICHINI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

PREFECTURE DE CORSE DU SUD**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE : AJACCIO****1ère insertion.**

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 3,5 Mwc - demandeur : HELIO AJACCIO / AEROWATT représentée par M. Pascal COFFINEAU / 341 rue des sables de sary, 45770 SARAN). Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie d'Ajaccio (DGST, 6 bd LANTIVY, AJACCIO) du lundi 26 juillet au vendredi 27 août 2010 inclus, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

M. Jacques NICOLAI, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie d'Ajaccio (DGST, 6bd Lantivy) :

- mardi 27 juillet 2010 de 9h30 à 12h30 en mairie (DGST, 6bd Lantivy),
- mardi 3 août 2010 de 9h30 à 12h30 en mairie (DGST, 6bd Lantivy),
- jeudi 12 août 2010 de 14h30 à 17h30 en mairie (DGST, 6bd Lantivy),
- jeudi 19 août 2010 de 14h30 à 17h30 en mairie (DGST, 6bd Lantivy),
- vendredi 27 août 2010 de 9h30 à 12h30 en mairie (DGST, 6bd Lantivy),

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Ajaccio (DGST, 6 bd LANTIVY, BP412, 20304 Ajaccio cedex).

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le directeur départemental adjoint, Maurice COURT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

18

Par jugement en date du 29/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Lumio Immobilier (SARL)

18, Quartier Salduccio - 20260 Lumio

Activité : Agence immobilière....

RCS Bastia : B 493 503 080, 2006 B 489

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

19

Par jugement en date du 29/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Casa Confort (SARL)

Résidence Le Critère

Lot 47 - Lieu-dit Pichina

20290 Lucciana

Activité : Vente et pose de menuiseries PVC et Alu, carrelage, climatisations, maçonnerie

RCS Bastia : B 500 917 281, 2007 B 464

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

20

Par jugement en date du 29/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Lopes Calcada Rui Miguel

Rés. Massoni - Lupino - 20600 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RCS Bastia : Non inscrit

RM : N°501 680 870 (608.07.2B) - Radié d'office

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

21

Par jugement en date du 29/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Cobal (SARL) U Licedu

Rte de Santa Réparata - 20220 Monticello

Activité : Travaux de maçonnerie

RCS Bastia : B 479 191 447, 2005 B 619

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Michel Léoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

22

Par jugement en date du 29/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de la :

Société d'Electricité de la Balagne

(SAS) - Zone Industrielle du Cantone

20260 Calvi

Activité : Travaux d'installation électrique

RCS Bastia : B 318 073 079, 2005 B 910

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :

SCP DOUHAIRE-AVAZERI - 3, Place Félix Baret - 13286 Marseille Cedex 06

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

B. LEONELLI

Avocat - 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Télécopie : 04 95 32 79 15

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de Pâtisserie exploité à Bastia (20200), Place de l'Hôtel de Ville, à l'enseigne "BABAORUM", qui avait été consentie suivant acte SSP en date à Bastia du 22 mai 1990, par Mme Padoue Rossini, Veuve de Monsieur Ange Caselli, demeurant à Restaurant "L'Etrier", (20600) Furiani, à Monsieur Michel Bariatti, demeurant Lupino Basanese, Bt Le Golo, (20600) Bastia a pris fin le 30 juin 2010 par sa résiliation amiable résultant d'un acte SSP en date à Bastia le 1er juillet 2010.

Pour unique insertion,

L'Immobilière du Maquis

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : 461, bd Rive Sud
20166 Porticcio
490773777 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de la décision du gérant en date du 5/07/2010, le siège social qui était à : 461, bd Rive Sud, 20166 Porticcio, Grosseto-Prugna, est, à compter de cette même date, transféré à l'adresse suivante : Lot. Lorello, Route de moyenne corniche, 20166 Porticcio, Grosseto-Prugna.

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Ancienne mention : Le siège social est fixé à 461, bd Rive Sud, 20166 Porticcio, Grosseto-Prugna.

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à Lot. Lorello, Route de moyenne corniche, 20166 Porticcio, Grosseto-Prugna (Corse du Sud).

Le reste de l'article reste inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

DOMAINE DE TORRACCIA

EARL au capital de 8.400 euros
Porté à 8.600 euros
Siège social : Domaine de Torraccia
20137 Lecci
433 770 781 RCS Ajaccio

Aux termes de L'AGE du 31/05/2010, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 200 euros et de le porter ainsi à 8.600 euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérance,

LANATA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.245 euros
Siège social : Allées Charles de Gaulle
Ile-Rousse (Corse)
320 838 030 RCS Bastia

L'assemblée générale par une décision en date du 31 mai 2010, après avoir entendu le rapport de M. Vincent Orabona, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur



73

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR A 126.000 EUROS)
(CCI2B/DG/2010.035)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : L'acquisition et la maintenance d'une solution de monitoring et de supervision réseau informatique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Lieux de livraison :

Palais Consulaire

Type de marché : Marché de fourniture et services

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Code des Marchés Publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section comptable 100

Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures et services relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 30 juillet 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :

- Valeur technique (solution et maintenance) définie la pertinence technique et l'adéquation de la solution proposée avec les spécifications demandées (50%)
- Coût de la solution et de l'accompagnement et du transfert de compétence (30%)
- Références installées avec le produit installées (10%)
- Prestations de maintenance et réactivité du SAV (10%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DG/2010-035

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Département Informatique et Réseaux

Tél : 04 95 54 44 02

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 07 juillet 2010

62

CAFE ITALIANO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Résidence La Palmeraie
Route du Port - 20145 Sari Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sari Solenzara, du 15 juin 2010, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 28 juin 2010, bordereau 2010/223, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CAFE ITALIANO

Siège : Résidence La Palmeraie, Route du Port, 20145 Sari Solenzara

Objet : L'achat, la vente de cafés, thés, chocolats, ainsi que l'achat, la vente et la location de tous matériels nécessaires à la diffusion de ces produits

Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Egidio Sainati, demeurant Résidence Playa Del Oro, Favona, 20135 Conca

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

79

SCI SASAMA

Lieu dit Purettonne - C/o Raho Jamila
20290 BORGEO

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Selon le Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2010, les associés de la SCI SASAMA, ont décidé d'augmenter le capital de la société de 37.250 euros à 77.250 euros par l'émission de 4000 parts sociales de valeur nominal de 10 euros chacune et de modifier en conséquence l'Article 7 des Statuts de la société.

L'Article 7 de la société est libellé désormais comme suit :

- Madame Jamila RAHO à concurrence de 3 724 Parts Sociales

- Numérotées de 1 à 99 et de 101 à 3 725, ci3 724 Parts

- Monsieur Mohamed EL BOUHALLI à concurrence de 3 801 Parts Sociales

- Portant les numéros 100 et de 3 726 à 7 525, ci3 801 Parts

- Mademoiselle Maria EL BOUHALLI à concurrence de 200 Parts Sociales

- Numérotées de 7526 à 7725, ci

.....200 Parts

-TOTAL des Parts Sociale...7725 Parts

- Représentant un Capital Social de 77.250 Euros (SOIXANTE DIX SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS.

Pour avis,

66

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Bonifacio en date du 1er juillet 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL SOCIETE DES PROMENADES EN MER DE BONIFACIO - S.P.M.B

Capital : 28.700,00 euros

Siège : Cartarana, 20169 Bonifacio

Objet : Le transport maritime de passagers, promenades en mer, l'organisation de croisières avec déjeuner à bord

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérants :

Monsieur Paul Rocca, né le 22 décembre 1966 à Bonifacio (Corse du Sud), demeurant Cartarana, 20169 Bonifacio ;

Monsieur Sébastien Piro, né le 12 août 1966 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant Campagro, 20169 Bonifacio ;

Monsieur Bernard Motte, né le 2 août 1963 à Lyon (69), demeurant Finocchio, 20169 Bonifacio ;

Monsieur François Chiocca, né le 21 juillet 1934 à Bonifacio, demeurant Route de Caruba, Quartier Orenaggio, 20169 Bonifacio ;

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

61

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2010 fait à Porto-Vecchio, la Société BOULANGERIE PÂTISSERIE SUSINI, SARL au capital de 7622 euros, dont le siège social est à Conca (20135), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 337 630 362 et représentée aux présentes par Monsieur Jean Marc Susini, gérant.

A donné en location-gérance à :

La Société Porto-Vecchiaise Panification, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est à Porto-Vecchio, (20137), Les Quatre Chemins, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, représentée aux présentes par Monsieur Laurent Benedetti, associé, dûment mandaté aux termes des statuts constitutifs.

Son fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sis à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (20137), Route de Pinarello, pour lequel il est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 337 630 362. Pour une durée de deux années à compter du 1er juin 2010 pour se terminer le 31 mai 2012.

En vertu de ce contrat, la Société SAS PORTO-VECCHIAISE, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Me Christophe RAMAZZOTTI

Notaire à Rogliano (Haute-Corse)

Suivant acte reçu par Me Christophe Ramazzotti, le 07 mai 2010, enregistré au service des impôts de Bastia le 01/07/2010, bordereau 2010/648, case 1, contenant CESSION DE PARTS SOCIALES.

Monsieur Pietri François, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence Les Fleurs, Les Dalhias, Avenue du Maréchal Juin, né à Paris (75013), le 10 octobre 1977.

A cédé à : Mademoiselle Pietri Marilyne, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence "E Case di Pietralba", bâtiment A, née à Ajaccio (20000) le 06 septembre 1982.

Cent vingt-six (126) parts sociales numérotées de 1 à 44, 381 à 402 et 541 à 600 lui appartenant dans la Société PLS, Société en Nom Collectif, ayant son siège à Mezzavia (20167), Lieu-dit Mezzavia, au capital de 6000 euros, immatriculée au RCS Ajaccio sous le N° SIREN 499 473 460.

Ladite société ayant pour objet : "L'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons, débit de tabacs, comportant ou non un département d'enregistrement de jeux, exploitation de tous fonds de commerce de presse, loterie, papeterie, vente au détail de souvenirs, articles de bazar, situé à Mezzavia (20167)".

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de Mille deux cent soixante euros (1260 euros), payé comptant.

Mademoiselle Pietri Marilyne, sera propriétaire à compter du jour de l'acte des parts cédées.

Pour unique insertion,
Le notaire.

TRANSFERT DE SIEGE

La SARL "W.H" immatriculée au RCS de Bastia sous le n°448 857 268, a décidé par assemblée générale extraordinaire en date du 06 février 2010 de transférer le siège social de la Société de la Résidence Le Forum du Fango, Bât. C, 20200 Bastia à La Zone d'Activité de Purretone, Lieu-dit Campirasi, 202590 Borgo, à compter du 06 février 2010 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Le dépôt des pièces afférentes à cette modification sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

LA SIGNORIA

Société En Nom Collectif
Au capital de 83.846,96 euros
Siège : Lieu-dit La Signoria
20260 Calvi (Corse)
341 812 451 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/07/2010 aux activités suivantes :
- Transport public routier de voyageurs à titre accessoire ;
- En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié et étendu comme suit :

Nouvelle mention :

La société a pour objet :
- l'exploitation directe ou indirecte d'un fonds de commerce d'auberge, hôtel et restaurant ;

- le transport public routier de voyageurs à titre accessoire ;
- Le reste de l'article est sans changement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE SERVICE****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de L'ILE ROUSSE
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville - BP 11
20220 ILE ROUSSE
Tél : 04 95 63 01 80 - Fax : 04 95 60 31 79

2) OBJET DU MARCHÉ :

Le marché vise à assurer les illuminations décoratives de L'île-Rousse pour les fêtes de fin d'année. Location et réfection des guirlandes

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION : voir la section IX du règlement de la consultation**4) CRITERES D'ATTRIBUTION :** prix 100 %**5) Forme du marché :** Marché à lots

- Lot n° 1 : Décalage et recablage illuminations
- Lot n° 2 : Location de matériel d'illuminations

6) Retrait du DCE :

A télécharger sur le site Internet de la mairie : <http://www.ilerousse.fr>
Référence du dossier : 11/2010/ILLUMINATION NOEL

7) PROCEDURE : Marché à procédure adaptée. Articles 26 et 28 du code des marchés publics**8) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

Les offres devront parvenir à la mairie au plus tard le lundi 19 juillet 2010 à 12 heures.

9) DELAI DE LIVRAISON ET D'EXECUTION :

Voir la section VII du règlement de la consultation

10) PROCEDURE DE RECOURS :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr - URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

11) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : L'Informateur Corse le 7 juillet 2010**COMMUNE DE CARCHETO BRUSTICO****PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE
L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport émis par l'expert en bâtiment le 20 avril 2010,

Nous Maire de la Commune de Carcheto Brustico, le 20 avril 2010 à la suite du rapport établi par l'expert en bâtiment le 20 avril 2010, nous avons constaté que l'immeuble appartenant à CIAVALDINI Michel, situé sur la commune de Carcheto Brustico, figurant sur la matrice cadastrale sous le numéro 209 est en état d'abandon manifeste.

La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- Le bâtiment doit être remis hors d'eau, hors d'air ;
- Mise en oeuvre d'un échafaudage périphérique ;
- Dépose de la toiture ;
- Dépose des planchers ;
- Dépose des murs intérieurs partiellement effondrés ;
- Mise en oeuvre de chaînage horizontal ;
- Dépose des "squelettes" et menuiseries existantes ;
- Mise en oeuvre de raidisseurs verticaux aux angles intérieurs de la construction pour reprendre le contreventement horizontal du bâtiment ;
- Reprise des murs intérieurs en agglos à bancher ;
- Mise en oeuvre des planchers poutrelles/hourdis avec mise en oeuvre de tirants et de croix de Saint André dans les deux directions ;
- Réalisation du chaînage de toiture ;
- Mise en oeuvre de la toiture ;
- Pose des menuiseries extérieures pour assurer la mise hors d'air ;

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires, au titulaires de droits réels et au autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur l'immeuble pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans le Petit Bastiais et l'Informateur.

A l'issue du délai de SIX MOIS, à compter de la notification et la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune. De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 20 mai 2010 à 14 heures, heure légale, et avons signé.

Fait à Carcheto, le 20 mai 2010
Le Maire, Napoléon CASTELLI.

email : al@informateurcorse.com

SCP PANET & BARTOLOTTI

Notaires Associés
14, route de Beaucaire
30127 Bellegarde

GFA DE CHERCHIGLIONE

Groupement Foncier Agricole
Capital : 152.449 euros
Siège : Domaine de Charchiglione
20270 Tallone
RCS Bastia : N°377 702 055

Aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick Panet, notaire à Bellegarde, (30127), le 27 avril 2010, enregistré à la recette des impôts de Nîmes Est, le 12 mai 2010, bordereau 2010/613, case n°3, Mme Lucienne Mercy-Gandoin, a cédé à Monsieur Pierre Gandoin et Monsieur Paul Gandoin, 2666 parts sociales numérotées de 3335 à 5000 et de 9001 à 9500 dans ledit GFA DE CHERCHIGLIONE, de sorte que les associés actuels de cette société sont Monsieur Pierre Gandoin, pour 5501 parts numérotées de 1 à 1668 de 3335 à 4167 de 5001 à 7500 et de 9001 à 9500 et Monsieur Paul Gandoin, pour 4499 parts numérotées de 1669 à 3334 de 4168 à 5000 et de 7501 à 9000. Il en résulte la modification suivant de l'article 7 :

"Article 7 - Capital social" :

Le capital est fixé à la somme de cent cinquante deux mille quatre cent quarante neuf euros (152.449,00 euros), divisé en 10.000 parts de 152,45 euros chacune, numérotées de 01 à 10.000 chacune, entièrement libérées et attribuées savoir :

- Monsieur Gandoin Pierre, 5501 parts numérotées de 1 à 1668 de 3335 à 4167 de 5001 à 7500 et de 9001 à 9500.....5501 parts ;
- Monsieur Gandoin Paul, 4499 parts numérotées de 1669 à 3334 de 4168 à 5000 et de 7501 à 9000 et de 9501 à 10.000.....4499 parts ;

Total :10.000 parts.

Le reste demeure sans changement.

Fait à BELLEGARDE,
Le 21 juin 2010.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2010 fait à Propriano, enregistré à la recette des impôts de Sartène, le 30 juin 2010, case 1, bordereau n°2010/226, Mme Rose Blanche Colonna d'Istria, demeurant, 5, rue Napoléon, 20110 Propriano, a donné en location gérance à Mme Agnès Leonetti, demeurant rue Pandolfi, rue Marina II, 20110 Propriano son fonds de commerce de "pâtisserie", sis et exploité 9, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 350 548 681, pour une durée de deux années à compter rétroactivement du 1er juin 2010 jusqu'au 31 mai 2012, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,

quad'elec

SARL Unipersonnelle
Au capital de 4600 Euros
SAINTE LUCIE DE TALLANO,
20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO
450891890 R.C.S. Ajaccio

Par décision du gérant en date du 30 juin 2010 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur monsieur FABY Olivier, Lieu dit padighioni, 20167 PERI et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser chez le liquidateur. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

CODIM 2

Société Anonyme au capital de 12.500.000 euros porté à 19.885.072 euros
Siège : Route Nationale 193
20600 Furiani
RCS Bastia : 400 594 412

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale à caractère mixte du 25 juin 2010 :

- que M. Daniel Benait a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et que la Société KALLISTE REVISION COMPTABLE a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, et qu'il n'a pas été pourvu à leur remplacement.

- que l'objet social de la société a été étendu à l'activité d'intermédiation d'assurance".

- que le capital social a été augmenté de 7.385.072 euros par émission de 461.567 actions nouvelles de numéraire.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : Société ERNST & YOUNG, M. Daniel Benait.

Commissaire aux comptes suppléant : M. Bernard Roussel
Société KALLISTE REVISION COMPTABLE

Objet social : Exploitation directe ou indirecte, achat, vente de tous fonds de commerce en gros, demi gros et détail, constitution de sociétés sous toutes ses formes.

Capital : 12.500.000 euros

Nouvelles mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : Société ERNST & YOUNG

Commissaire aux comptes suppléant : M. Bernard ROUSSEL

Objet social : Exploitation directe ou indirecte, achat, vente de tous fonds de commerce en gros, demi gros et détail, constitution de sociétés sous toutes ses formes.

L'intermédiation d'assurance

Capital : 19.885.072 euros

Pour avis,
Le Président.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2010 fait à Porto-Vecchio, la Société BOULANGERIE PÂTISSERIE SUSINI, SARL au capital de 7622 euros, dont le siège social est à Conca (20135), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 337 630 362 et représentée aux présentes par Monsieur Jean Marc Susini, gérant.

A donné en location-gérance à :

La Société Porto-Vecchiaise Panification, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est à Porto-Vecchio, (20137), Les Quatre Chemins, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, représentée aux présentes par Monsieur Laurent Benedetti, associé, dûment mandaté aux termes des statuts constitutifs.

Son fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sis à Porto-Vecchio (20137), U Cantonu, Route de l'Ospedale, pour lequel il est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 337 630 362. Pour une durée de deux années à compter du 1er juin 2010 pour se terminer le 31 mai 2012.

En vertu de ce contrat, la Société SAS PORTO-VECCHIAISE, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

COMMUNE DE SERMANO**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE CONJOINTES****PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION****DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SOUS LE N°B 225
AUX FINS DE REALISATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL****1ère insertion,****Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2010/10 du 30 juin 2010, il sera procédé sur la **commune de SERMANO**.

* à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par la commune de l'ensemble immobilier cadastré B 225 ;

* à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles de terrains à acquérir pour la réaliser ce projet ;

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de SERMANO du mardi 20 juillet 2010 au vendredi 6 août 2010 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de SERMANO :

Le mardi de 12 heures 30 à 16 heures 30

Le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindra au registre.

Monsieur Dominique GALLONI D'ISTRIA, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de SERMANO :

* le mardi 20 juillet 2010 de 13 heures 30 à 16 heures 30

* le vendredi 6 août 2010 de 9 heures 30 à 12 heures 30

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Corte. Une copie des conclusions du Commissaire-enquêteur sera déposée à la **Mairie de SERMANO** et à la Sous-Préfecture de Corte, où toute personne physique ou morale intéressée, pourra en demander communication.

A CASA ZITELLINA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Résidence Borgo Revincu
Bât. E3 - 20290 Borgo
Bastia : B 495 189 821

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2009, enregistrées le 06/07/2010, B°2010/658, case n°14, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2009 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mme Mei Elodie, demeurant à Résidence "Le Verger", Bât.A, Campu Quattratu, 20620 Biguglia (Haute-Corse), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence "Le Verger", Bât.A, Campu Quattratu, 20620 Biguglia (Haute-Corse), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

CASTAGNA CORSA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Casabianca
20237 La Porta (Haute-Corse)
383 258 423 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2010 la Société MARRONAGH-JA CORSA, Société Responsabilité Limitée au capital de 8000 euros, dont le siège est à Bastia (Haute-Corse), Casabianca, Paese Novu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 403 319 783, a, en sa qualité d'associé unique de la Société CASTAGNA CORSA, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code Civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n°78-704 du 2 juillet 1978, les créanciers de la SARL CASTAGNA CORSA peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Bastia.

La société sera radiée au RCS par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

**Cabinet Blasini**

11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

AUDRIN

SELARL au capital de 457347,05 euros
Siège : 20, Cours Grandval, 20000 Ajaccio
422390740 RCS Ajaccio

L'AGE du 29/06/2009 a nommé en qualité de Gérant, Me CANARELLI Jean, demeurant 65, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, en remplacement de M. Audrin Jean.

Modification au RCS de Ajaccio.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2010 fait à Porto-Vecchio, la Société BOULANGERIE PÂTISSERIE SUSINI, SARL au capital de 7622 euros, dont le siège social est à Conca (20135), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 337 630 362 et représentée aux présentes par Monsieur Jean Marc Susini, gérant.

A donné en location-gérance à :

La Société Porto-Vecchiaise Panification, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est à Porto-Vecchio, (20137), Les Quatre Chemins, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, représentée aux présentes par Monsieur Laurent Benedetti, associé, dûment mandaté aux termes des statuts constitutifs.

Son fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, salon de thé, sis à Porto-Vecchio (20137), Immeuble Marchetti, Les Quatre Chemins, pour lequel il est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 337 630 362.

Pour une durée de deux années à compter du 1er juin 2010 pour se terminer le 31 mai 2012.

En vertu de ce contrat, la Société SAS PORTO-VECCHIAISE, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

SARL SANTONI AGRI

SARL au capital de 4000 euros
Siège social : 20166 Bisinao
N° R.C.S. : 482 830 320

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3/5/2009, les associés ont pris note de la démission de son poste de co-gérant de M. BRAUD Christian, demeurant 3 imp. J-R Bloch - 38400 St Martin d'Hères et ce à compter du 2/05/2009. Mme D. Santoni reste gérant. Les formalités seront effectuées au R.C.S. de Ajaccio

"Suivant acte contenant modification de régime matrimonial reçu par Maître Martine VOLPELIERE, Notaire associés à Ste Geneviève des Bois, (Essonne), 41, Avenue Georges Pitard, le 1er juillet 2010.

Monsieur René Richard Louis ROGER, retraité et Mme Annie Natalina TROSCIA, retraitée, son épouse, demeurant à Monticello (Haute-Corse), 15 Lotissement Muratello.

Nés, savoir :
- Monsieur à Paris (20ème arrondissement) le 26 septembre 1949 ;
- Mme à Paris (13ème arrondissement) le 27 février 1948.

Mariés sous le nouveau régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de Paris (10ème arrondissement) le 15 juin 1972.

Ce régime non modifié.
De nationalité française.

Ici présents.
Lesquels, usant de la faculté prévue à l'article 1397 du Code Civil, ont convenu aux termes dudit acte, dans l'intérêt de la famille, de modifier leur régime matrimonial comme suit :

Apport à la Communauté :
Monsieur René ROGER, déclare apporter à la communauté le prix de vente d'un bien lui appartenant en propre, sis à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (Essonne), 36, rue Pascal (soit la somme de 470.000,00 euros). L'acte de vente reçu le 1er juillet 2010 par Maître Armand ROTH, Notaire associé de la SCP dénommée en tête des présentes.

Prélèvement en faveur du survivant des époux : En cas de dissolution de la communauté par décès et dans ce cas seulement, le survivant des époux, pourra prélever sur la communauté avant tout partage, à titre de préciput en pleine propriété ou en usufruit, la totalité ou partie de son choix des biens suivants : la Résidence principale à la date du décès du premier conjoint et les meubles meublants s'y trouvant. Cette clause de prélèvement ne produira aucun effet si le décès se produit au cours d'une instance en divorce ou en séparation de corps, postérieurement à l'ordonnance de non-conciliation. Conformément aux dispositions de l'article 1516 du Code Civil, ces clauses ne constituent pas une donation mais une convention de mariage.

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du Notaire susnommé à l'adresse ci-dessus indiquée".

**SARL MACONNERIE
GENERALE
RIBEIRO ANTOINE**

Au capital de 7622,45 euros
Siège : Lotissement Communal
Lugo di Nazza - 20230 Lugo di Nazza
RCS Bastia : 449 267 749

Aux termes du procès-verbal du 30.06.10 l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention RCS Bastia

Pour avis,

COMMUNE DE CONCA

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

PROCÉDURE ADAPTÉE (ART. 28 DU CMP)**TRAVAUX**

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :
MAIRIE DE CONCA - 20135 CONCA
2) OBJET DU MARCHÉ : MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE POLYVALENTE

Caractéristiques principales :

* Lot n° 1 : Gros œuvre, charpente métallique et travaux connexes
* Lot n° 2 : Ventilation mécanique contrôlée, plomberie
* Lot n° 3 : Electricité

Lot n° 1 :

Démolitions : 100 m³
Tranchée drainante : 80 m
Extension charpente métallique : 35 m²
Réfection toiture : 470 m²
Menuiserie aluminium : 7 m de garde-corps, 15 fenêtres.
Carrelage : 120 m²
Ravalement : 750 m²
Faux plafonds, isolation : 340 m²
Peinture : 1 000 m²

Lot n° 2 : Climatisation 2000 m³/h, réfection installation de plomberie

Lot n° 3 : 47 luminaires, réfection complète installation électrique
Le marché comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

3) PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :

Possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

4) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités professionnelles, techniques et financières.
- * Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
- * Les candidatures qui sont accompagnées :
 - De la lettre de candidature (DC4),
 - De la déclaration du candidat complétée (DC5).
 - Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.
 - Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente),
 - Déclaration indiquant l'outillage et le matériel dont le candidat dispose pour réaliser les prestations.
 - Déclaration indiquant les moyens en personnel,
 - Certificats de capacité professionnelle et/ou qualifications éventuels.

Les candidats retenus recevront le dossier de consultation.

5) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

6) PROCEDURE :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

7) CONDITIONS DE DELAI :

Les candidats intéressés remettront leur dossier de candidature à la mairie avant le mercredi 28 juillet 2010 à 12h00.

8) INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Bastia

9) DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : Le 07/07/2010**Maître Claire****DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Cabinet Secondaire
Zone d'Activités RN 198
20213 Penta di Casinca

Par AGO du 30 juin 2010, les associés de la Société ISOLA HÔTEL, SAS au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social est à Borgo (20290), Borgo, Pineto (304 057 235 RCS Bastia), ont pris acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire (Monsieur André Fontana, Centre Europa, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana) et suppléant (Monsieur Paul Padovani, 23, cours du Général Leclerc, BP 873, 20192 Ajaccio Cedex) et décidé leur non-renouvellement.

LE T2

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 10.000 euros
Siège : Ajaccio (Corse du Sud)
Route du Salario - Lot La Pietra
RCS Ajaccio : B 513 984 880

Suivant délibération ordinaire des associés en date du 1er juillet 2010, Monsieur Christophe Ettori, demeurant à Ajaccio, (Corse du Sud), Le Vénus, Résidence Plein Soleil, a été nommé pour une durée illimitée, co-gérant de la société.

Pour avis,
La gérance.

CORSICA SOLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège : 20251 Pancheraccia Village
509 986 030 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal du 20 mai 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de réduire le capital social d'un montant de 1600 euros par réduction de la valeur nominale de chaque action qui passe à 800 euros puis d'augmenter le capital social d'une somme de 50.712 euros, par l'émission de 6339 actions nouvelles intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 8 euros, après division de la valeur nominale.

Le capital est ainsi porté à 149.112 euros divisé en 18.639 actions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- de modifier l'objet social qui est désormais libellé comme suit :

"La construction, le financement et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en vue de revendre l'électricité produite". L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- d'instituer un Conseil d'Administration et de nommer à compter du même jour en qualité d'administrateurs :

- Paul Antoniotti, demeurant, 41, Boulevard Paoli, 20200 Bastia, également Président ;

- Michaël Coudyser, demeurant 6, rue Hoche, 78000 Versailles ;

- Sun'R, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 7, rue de Clichy, 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 501 428 676 RCS Paris, ayant pour représentant permanent Antoine Nogier, demeurant 40, rue Laugier, 75017 Paris.

Les inscriptions modificatives seront portées au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le Président,

Email : Annonces Légales
al@informateurcorse.com

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- Assurances de prêts

AJACCIO
Espace Finance
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA
Imm Lucchetti
Av de la Libération
20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux.

Conformément à la législation, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

A Settimana

28^{ème} semaine de l'année

du 9 au 15 juillet 2010

Les fêtes : le 2, Martinien - le 3, Thomas - le 4, Florent - le 5, Antoine - le 6, Mariette - le 7, Raoul - le 8, Thibaut.

28^{esima} settimana di l'annu

da u 9 a 15 lugliu 2010

E feste : u 2, Martinianu è Processu - u 3, Tumasgiu l'Apostulu - u 4, Lisabetta, Fiurenzu - u 5, Tognumaria, Zaccaria - u 6, Marietta - u 7, Rudolfu - 8, Chilianu.

L'info insolite

Changer de travail

A la question «*Quel facteur pourrait vous pousser à changer de travail*» posée à 3541 participants lors d'un sondage Skynet, (mis à part 25% qui ont répondu «*Je ne travaille pas*»), 28% changeraient immédiatement pour un meilleur salaire ; 8% pour un travail plus proche de leur domicile ; 6% pour des raisons de mauvaises relations dans leur entreprise ; 12% pour des raisons diverses, et 4% souhaiteraient devenir indépendants. Seulement 17% disent être heureux dans le travail qu'ils doivent accomplir.

L'Espace

Après 25 ans d'existence, la navette Atlantis effectuait cette année sa huitième et dernière mission. C'est en 1985 qu'elle effectuait son premier vol dans l'espace, puis emportait des sondes vers **Vénus** et **Jupiter** en 1989 pour, enfin, effectuer des vols vers les stations **Mir** et **ISS** à deux reprises.

L'étranger tente les jeunes

Selon le site français eFinancialCareers.fr, 80% des jeunes diplômés et étudiants en finance envisageraient de débiter leur carrière à l'étranger, notamment à **Londres**, ville qui représente leur destination préférée.

La crise...

pas pour tout le monde

Selon le **Comité Colbert** (qui rassemble 75 maisons de luxe françaises : mode, bijoux, cristallerie, hôtels de luxe...), après la **Russie** et la **Chine**, le **Moyen-Orient** est actuellement la terre d'élection du luxe français. En pleine crise économique mondiale, les boutiques haut de gamme se multiplient dans la majeure partie des pays du **Golfe**. En plus d'au moins 2 000

points de vente qui portaient déjà les couleurs de la **France**, le **Comité Colbert** a implanté en 2009, au **Moyen-Orient**, une trentaine de boutiques supplémentaires.

Discothèque écolo

Une boîte de nuit écologique, d'après une initiative hollandaise, ça existe. Son dancefloor (piste de danse) convertit les mouvements des danseurs en énergie (à raison de 500 watts par heure pour 60m² occupés par les danseurs). C'est de l'eau de pluie qui alimente les toilettes. La bière bio est servie dans des gobelets biodégradables. De plus, les murs changent de couleur sans apport d'électricité, au gré de la chaleur que génèrent les occupants de la discothèque !

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 11 juillet 2005**, 20 personnes décédaient dans l'explosion d'un centre commercial du nord de la **Russie**. La piste d'un règlement de compte était envisagée.

► **Le 12 juillet 2005**, à **Bagdad**, un kamikaze faisait exploser sa voiture piégée contre un convoi américain. 32 enfants d'une école proche mouraient.

► **Le 13 juillet 1977**, une panne d'électricité à **New York**, qui dura 25 heures, entraîna d'énormes pillages et autres désordres d'importance.

► **Le 14 juillet 1958**, le roi d'Irak **Faysal II**, âgé de 23 ans, était arrêté et exécuté par des militaires putschistes, juste avant son départ pour une conférence internationale à Istanbul.

► **Le 15 juillet 2006**, le **Sommet du G8** à **Saint-Petersbourg** voyait son agenda modifié. Les participants devaient trouver un accord sur l'énergie et le climat. D'autre part, les **États-Unis** étaient contre l'entrée de la **Russie** dans l'**OMC** (**Organisation mondiale du commerce**).

VAGABONDAGE

Mon confrère et ami Paul Silvani, dans sa chronique de la «*Corse Votre Hebdo*», a évoqué le voyage en Corse du Président de la République Mitterrand : Ajaccio, Propriano, Sartène, Bastia...

A ce sujet, j'ai une anecdote que m'avait rapportée l'ancien maire de Luri, le regretté Sauveur Leandri : le Président Mitterrand était venu à Luri et, comme depuis le col de Sainte-Lucie il admirait la superbe vallée jusqu'à Santa Severa, il fit cette révélation aux habitants du village : «*Mais vous avez une grande richesse : la terre, travaillez-la !*»

Inutile de dire que l'on s'attendait plutôt à une manne faite d'espèces sonnantes et rébuchantes...

Bac Philo. Question : «*Dépend-il de nous d'être heureux ?* »
Ma réflexion : qu'est ce qu'«*être heureux*» ?

Le S.D.F est heureux d'une pièce ou d'un sandwich, bien plus qu'Onassis à qui vous donnez un milliard ou tout un tanker pour transporter son pétrole.
N'est-ce pas vrai ?

Football : désastre national. Pour l'ancien journaliste sportif que je suis, ça fait mal. Un seul recours : nettoyer les écuries d'Augias.

Robin Renucci va quelque peu abandonner son village d'Olimpicapella pour partir en tournée théâtrale. Il jouera la fameuse pièce de Sacha Guitry «*DESIRE*».

Savez-vous que seuls les oiseaux ne peuvent être condamnés pour «*vol et chantage*» ?
C'est beau, non ?

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

L'association familiale du Fium'Altu a fait sa démonstration de fin d'année

C'était la fête, l'heure du bilan et du rassemblement initié par l'association familiale du Fium'Altu qui a donné rendez-vous à son public pour assister à la démonstration de fin d'année de toutes ses activités. Une fresque haute en couleurs et en mouvements, livrée sur l'esplanade de la mairie de Folelli, transformée pour l'occasion en lieu de convivialité et de partage.

Le public, venu nombreux, a pu, durant un long moment, découvrir ce qui fait le quotidien de cette association, présente sur le terrain social et familial depuis 1956. Elle assume aujourd'hui la gestion de nombreux équipements et services tels que le **centre social de Folelli**, l'**ALSH**, l'**ALAE**, le **PIJ**, le **PAM**, l'**espace Cyber base**, le **PIF** et l'**espace projet emploi**. Elle a regroupé en 2009 730 familles adhérentes et réalisé 26 contrats de travail pour cette même année. L'**association familiale du Fium'Altu** est impliquée dans des domaines disparates mais complémentaires tels que l'insertion sociale, les loisirs, l'emploi et la formation professionnelle. La fête donnée dernièrement était l'occasion d'exposer au grand jour la vitrine de toutes ces activités en présence des acteurs qui les animent. Avec, en point de mire, l'avenir d'une association dont le dynamisme et la maturité permettent de poursuivre avec sérénité sa mission de développement des actions et prestations au service de son public, les familles et la jeunesse.

Un rassemblement festif en tous points réussis, avec le précieux soutien du maire, **Joseph Castelli**, de ses collaborateurs et du service technique de la commune de **Penta di Casinca**, des bénévoles chargés de la buvette, de la confection des crêpes, des sociétés **Orezza** et **Zilia**, de la coopérative de la **Casinca**, l'**Hyper U de Folelli**, et l'implication des animateurs qui ont préparé leurs stands et présenté leurs actions. Sans oublier les familles, venues assister à cette fête, en majeure partie la leur, dans l'optique de l'association de conforter les actions de lien social et de parentalité.



Danse effrénée et spectacle assuré



Audition des élèves de l'école de musique



Contigu à l'esplanade de l'hôtel de ville, l'espace de jeux fait le bonheur des enfants



Les échecs sont devenus une activité phare

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

